

Washington
Scaramucci
limogé après
10 jours à
la Maison-
Blanche

Page B 5



Orientation sexuelle
De jeunes
stars du rock
pas comme
les autres

Page A 5



www.ledavoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVIII N° 171

LE DEVOIR, LE MARDI 1^{ER} AOÛT 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

ONTARIO

Un ministère pour les francophones, mais dénué de fonds additionnels

AMÉLI PINEDA

La communauté francophone de l'Ontario se réjouit de la création d'un nouveau ministère des Affaires francophones dans la province. Mais tandis qu'aucun poste ni fonds supplémentaires ne sont prévus à l'heure actuelle, cela s'apparente davantage à une opération de séduction en vue des prochaines élections provinciales de 2018, croit un expert.

La création de ce nouveau ministère, qui a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme lundi, s'est faite discrètement, au bas d'un communiqué, à la suite d'un remaniement ministériel de la première ministre, Kathleen Wynne. Le départ du ministre de l'Environnement, Glen Murray, a forcé M^{me} Wynne à effectuer des changements au sein de son cabinet.

« L'annonce répond clairement à une demande de la communauté franco-ontarienne qui depuis des années souhaitait voir l'Office avoir plus de responsabilités au sein de l'appareil gouvernemental [...]. Mais sans nouvel argent et sans définition claire du mandat, ça laisse croire qu'il y a un petit caractère d'improvisation », explique Martin Normand, chercheur à la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa.

Trente ans après la création de l'Office des affaires francophones, la communauté de quelque 611 500 Franco-Ontariens peut donc désormais compter sur un ministère à part entière qui sera consacré notamment à renforcer les services offerts en français.

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), qui regroupe des organismes, des institutions et des citoyens franco-ontariens, a accueilli favorablement l'arrivée de ce ministère réclamé depuis plusieurs années, mais n'a pas caché l'importance de compter sur des « ressources pour faire avancer les dossiers ».

« L'AFO souhaite que ce changement produise des résultats concrets pour la communauté franco-ontarienne. Nous avons hâte de connaître les détails de l'annonce par rapport au mandat,

VOIR PAGE A 8 : ONTARIO

UNE GRANDE DISPARUE



FRED DUFOUR AGENCE FRANCE-PRESSE

Actrice consacrée et idolâtrée, Jeanne Moreau est décédée lundi à son domicile parisien.

JEANNE MOREAU 1928-2017

Mort d'une indomptée

ODILE TREMBLAY

Elle avait un beau visage tragique aux yeux cernés d'ombre, dégageant toute l'intensité du monde. Son intelligence aiguë, sa célèbre voix rauque, profonde, intime, sensuelle semblait chanter à l'oreille de chacun. J'ai la mémoire qui flanche et Le tourbillon de la vie, pour mieux leur arracher un bout du cœur.

Cette voix s'est-elle éteinte vraiment, avec ses fêlures, son inaltérable soif d'amour, ses duretés, ses exigences et ses mystères? On en doute presque.

Retrouvée bel et bien morte à son domicile parisien à 89 ans, par sa femme de ménage, comme unetelle qui ne serait pas l'Actrice Jeanne Moreau avec un A majuscule, icône de la Nouvelle Vague. La modernité de son visage atypique et de sa dégaine, la liberté de sa vie avaient cassé le moule trop lisse de l'éternel féminin qui corsetait avant elle trop de stars. Grâce lui en soit rendue!

« La mort viendra sans prévenir, confiait-elle au Devoir à Cannes en 2005. En attendant, je ne fais qu'aimer ma vie. »

À cette grande dame, mère d'un fils souvent mal aimé, Jérôme, mariée deux fois — aux cinéastes Jean-Louis Ri-

chard et William Friedkin —, on donnait courtoisement du « Mademoiselle ».

Croulant sous les consécration: Oscar d'honneur en 1998, César d'honneur en 1995, puis Super César d'honneur en 2008; de la carrière illustre qui la portait, cette épicurienne n'aura cessé de secouer les puces pour mieux s'en affranchir.

Son fameux *Tourbillon de la vie*, entonné à la guitare dans le film de Truffaut *Jules et Jim*, Jeanne Moreau nous l'avait resservi à Cannes sur scène en duo avec Vanessa Paradis, sur rituel de transmission, en 1995; pur moment de grâce encastré dans la mémoire de la Croisette. Fou de son égérie, Cannes l'aura hissée deux fois à la tête de son jury. Actrice phare, réalisatrice de *Lumière* en 1976 et de *L'adolescente* deux ans plus tard, inoubliable chanteuse et séductrice impénitente. Ô vous, immense Mademoiselle!

Une école de rigueur

Venue au monde en 1928 d'une mère anglaise artiste de *music-hall* et d'un père français architecte, la voilà élevée entre deux langues et deux tourbillons de guerre. Son père revêché et dur issu d'un autre siècle l'horripila par la

VOIR PAGE A 8 : MOREAU

CHEFFERIE DU NPD

Jagmeet Singh séduit les donateurs

Le candidat mène de loin la course au financement, au Québec comme ailleurs au pays

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

La popularité de Jagmeet Singh dans la course à la chefferie du NPD se confirme. L'aspirant chef devance de loin ses trois rivaux en matière de financement, et ce, même au Québec.

Au cours du seul deuxième trimestre de 2017, Jagmeet Singh a récolté 353 944\$ auprès de 1501 donateurs. Son plus proche adversaire, Charlie Angus, n'a réuni que le tiers de ces sommes, avec 123 575\$ de la part de 1080 donateurs. Suivent loin derrière Niki Ashton, qui a amassé 70 124\$ auprès de 838 donateurs, et le Québécois Guy Caron dont la campagne a obtenu 46 970\$ de 472 donateurs.

Puisqu'il ne s'est lancé dans la course à la chefferie du NPD qu'à la mi-mai, M. Singh n'avait pas pu enregistrer de dons avant ce second trimestre. N'empêche, il demeure en tête du financement même si on compare son bilan des mois d'avril, mai et juin à celui des trois autres candidats depuis le début de leur propre course — Charlie Angus affiche un total de 234 240\$, Niki Ashton de 135 645\$ et Guy Caron de 104 205\$.

Ces deux derniers se sont versé un don personnel de 25 000\$ au printemps.

« Une course entre Jagmeet Singh et Charlie Angus semble se confirmer », observe Karl Bélanger, un ancien stratège de longue date du Nouveau Parti démocratique. Cela dit, une grosse caisse électorale ne garantira pas pour autant une victoire au scrutin préférentiel du parti, note-t-il.

« Même s'il y a une corrélation entre la capacité de récolter des fonds et la capacité de faire sortir son vote, ce n'est pas nécessairement automatique. Et la distance n'est pas si grande au point qu'elle devienne insurmontable. »

Et c'est la lecture que fait la campagne du candidat Charlie Angus. Celui-ci a réussi à amasser un peu plus de 100 000\$ à chacun des deux trimestres de 2017, soit la cible qu'affirme s'être fixée son équipe.

« C'est très stable, c'est solide », argue le codirecteur de la campagne, Jesse Brady, qui note qu'il ne mesure pas la popularité de son poulain uniquement selon les sous, mais aussi en nombre de membres qui appuieront assurément Charlie Angus au moment du vote cet automne.

Le camp de Jagmeet Singh plaide en revanche qu'environ 75% de ses donateurs sont des électeurs qui n'avaient encore jamais fait de don au NPD. Signe que le député du NPD provincial ontarien sait séduire de nouveaux venus, a-t-il fait valoir par voie de communiqué.

« Nous donnons à notre parti les moyens de sa croissance », a-t-il réagi par écrit lundi.

« C'est très stable, c'est solide », argue le codirecteur de la campagne, Jesse Brady, qui note qu'il ne mesure pas la popularité de son poulain uniquement selon les sous, mais aussi en nombre de membres qui appuieront assurément Charlie Angus au moment du vote cet automne.

Le camp de Jagmeet Singh plaide en revanche qu'environ 75% de ses donateurs sont des électeurs qui n'avaient encore jamais fait de don au NPD. Signe que le député du NPD provincial ontarien sait séduire de nouveaux venus, a-t-il fait valoir par voie de communiqué.

Singh mène au Québec

Jagmeet Singh a devancé à la collecte de fonds ses trois rivaux dans la course dans les deux provinces comptant le plus de membres

VOIR PAGE A 8 : CHEFFERIE

AUJOURD'HUI



Culture Montréal fait son cinéma. Trouver l'équilibre dans une ville chaotique.

Page B 8



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... A 4
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 6

YouTube, version unifolié

Le Canada est le premier pays à posséder sa propre chaîne sur le site Web

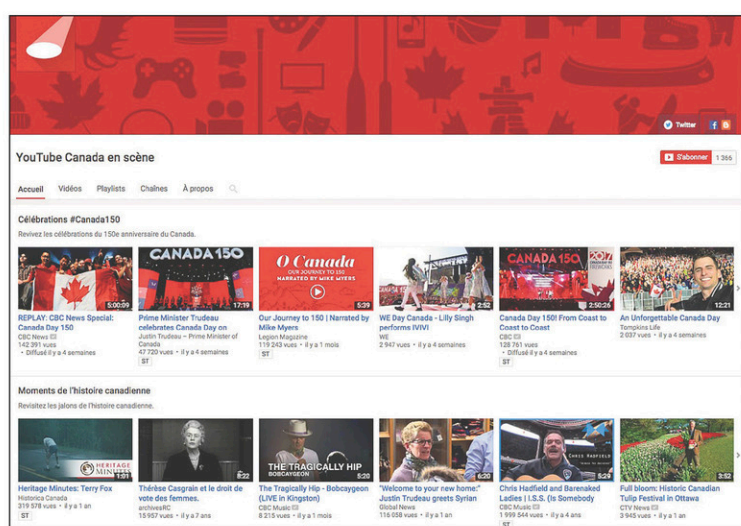
PHILIPPE PAPINEAU

Le Canada est devenu le premier pays à avoir sa propre chaîne sur le populaire site YouTube. La plateforme de diffusion vidéo veut ainsi mettre à l'avant-plan ce qui grouille et qui bourdonne au pays de Justin Trudeau.

YouTube, propriété d'Alphabet, un conglomérat de Google, a mis en ligne lundi « YouTube Canada Spotlight », que les abonnés francophones verront sous le nom de « YouTube Canada en scène ». Le Canada est, selon le communiqué de l'entreprise, « le premier marché mondial à lancer une chaîne qui se consacrera exclusivement à la promotion des créateurs locaux ».

Indisponible lundi pour une entrevue de vive voix avec *Le Devoir*, Marie-Josée Lamothe, directrice générale de Google Québec et directrice générale des stratégies de marque, a écrit au *Devoir* que YouTube avait déjà mis sur pieds quelques initiatives comme le FanFest et le YouTube Space Toronto. « Toutefois, nous voyions encore plus grand. Nous étions inspirés par nos conversations des derniers mois avec la ministre [de Patrimoine canadien] Mélanie Joly; elle nous a donné le défi de chercher de nouvelles façons de soutenir et de promouvoir les Canadiennes et Canadiens au talent extraordinaire sur notre plateforme. »

L'interface canadienne est surmontée d'une bannière représentant des icônes nationales, comme des patins,



CAPTURE D'ÉCRAN

L'interface est surmontée d'une bannière représentant des icônes nationales, comme des patins, un canot ou une feuille d'érable.

un canot, une feuille d'érable et un inukshuk. On y trouve cinq listes de lecture, dont une sur les célébrations du 150^e anniversaire du Canada, et une autre sur les moments phares de l'histoire du pays. On peut y consulter des vidéos d'archives — surtout provenant des pages de CBC et Radio-Canada — portant entre autres sur Terry Fox, Thérèse Casgrain, le festival des tulipes et la coupe Stanley de 1993 des Canadiens de Montréal.

La chaîne « YouTube Canada en scène » regroupe aussi le travail de « youtubeurs » du pays ainsi que le travail d'artistes autochtones. Le tout est complété par une sélection de musique canadienne qui cartonne.

« Pour la version inaugurale de YouTube Canada en scène,

nous avons misé sur « le meilleur du Canada » et nous nous sommes concentrés sur une partie du contenu et des sujets canadiens les plus populaires », explique M^{me} Lamothe.

Le choix des vidéos est fait au moyen d'un algorithme qui prend en compte le nombre de visionnements et la durée de ceux-ci, ainsi que la croissance du nombre d'abonnés des créateurs.

En français ?

Lundi, la chaîne présentait encore peu de contenu francophone. Dans la liste musicale, par exemple, deux vidéos d'artistes québécois étaient présentées, soit le clip d'Alexe Gaudreault pour la pièce *Écho* et celui de Koriass pour son titre *Blacklights*.

Du côté des « youtubeurs », on pouvait par contre voir des

enregistrements d'Emma Verde, de Lysandre Nadeau et de PL Cloutier.

« Nous désirons fortement nous assurer que les vidéos francophones sont mises en avant sur YouTube Canada en scène, dit Marie-Josée Lamothe de Google Québec. Certaines de nos plus grandes vedettes canadiennes sur YouTube sont québécoises, et leur public connaît une croissance fulgurante. En fait, nous avons assisté à une augmentation de 50% de la durée de visionnement en France pour les chaînes canadiennes au cours de la dernière année. »

La relève

Cette semaine, YouTube fera aussi du Canada le premier marché après les États-Unis à offrir la fonctionnalité Créateurs émergents, qui mettra l'accent dès mercredi sur des artistes en plein bouillonnement.

Chaque semaine, la plateforme mettra en lumière un nouveau créateur canadien, en fonction des mêmes critères que pour ses listes de lectures.

« Tout créateur comptant plus de 1000 abonnés est susceptible d'être présenté », précise M^{me} Lamothe.

Selon les chiffres de YouTube, l'écoute sur sa plateforme au Canada en 2017 est en hausse de 30% par rapport à 2016. Le nombre de chaînes canadiennes qui comptent plus de 100 000 abonnés serait aussi en hausse de 65%. Dans le monde entier, il s'écoute quotidiennement plus d'un milliard d'heures de vidéos.

Le Devoir

Les dons suivant les désastres au Canada rarement doublés par Ottawa

MIA RABSON
à Ottawa

Le premier ministre Justin Trudeau a encouragé les Canadiens à faire des dons à la Croix-Rouge pour aider les Britannico-Colombiens aux prises avec des incendies de forêt, tout comme il l'avait fait pour les victimes des inondations au Québec et en Ontario. Mais contrairement à d'autres désastres survenus sur le plan international, le Canada ne s'est pas engagé à évaluer les dons individuels des Canadiens.

Le gouvernement fédéral a lancé des programmes pour évaluer les dons individuels pour plus de douze événements internationaux depuis 2004. Or, il ne l'a fait qu'une seule fois pour un désastre naturel survenu au pays: lorsque des incendies de forêt avaient ravagé la région de Fort McMurray, en Alberta, l'année dernière. Le gouvernement avait alors versé 104,5 millions, le montant équivalent des dons des Canadiens.

Kimberley Nemrava, la vice-présidente de la Croix-Rouge en Colombie-Britannique et au Yukon, estime qu'un tel engagement du gouvernement encourage les Canadiens à donner de l'argent.

La Croix-Rouge a observé des « hausses dans les dons » chaque fois que le gouvernement a lancé un programme

pour évaluer les dons.

Les donateurs semblent aimer l'idée que le gouvernement double le montant, a soutenu M^{me} Nemrava.

Début en 2004

Le premier programme pour évaluer les dons des Canadiens à l'international a été lancé en 2004, après le tsunami dans l'océan Indien. Depuis, le Canada a offert près de 800 millions pour 12 autres désastres.

Ce chiffre n'inclut pas la campagne du printemps dernier consacrée à la famine en Afrique, ni les 2 millions annoncés par M. Trudeau après le séisme dans le centre de l'Italie.

Sur le plan international, le Canada fait ses dons à différents organismes caritatifs, mais il verse parfois les fonds à des organisations multinationales, comme les Nations unies.

Au printemps, le Canada s'est engagé à verser 1 million à la Croix-Rouge canadienne pour aider les familles affectées par les inondations au Québec et en Ontario.

Il y a une semaine, le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a annoncé que le Canada verserait un montant équivalent aux dépenses de la Croix-Rouge en aide directe aux sinistrés des incendies en Colombie-Britannique.

La Presse canadienne

Semaine chaude en Colombie-Britannique

Environnement Canada prévoyait une autre semaine de temps chaud et sec en Colombie-Britannique — et un avertissement de canicule pour le Grand Vancouver, la vallée du Fraser, la région de Howe Sound et plusieurs secteurs de l'île de Vancouver, où le mercure pourrait dépasser les 35 degrés en après-midi. Par ailleurs, des orages pourraient éclater au centre de la province, là où la majorité des incendies de forêt font déjà rage. Des pompiers forestiers sont arrivés en renfort du Yukon, où la saison des incendies de forêt tire à sa fin. Environ 6000 résidents sont toujours chassés de chez eux par près de 150 incendies qui brûlaient toujours lundi.

Femmes autochtones stérilisées: une enquête nationale est réclamée

KRISTY KIRKUP
à Ottawa

Deux chercheuses qui ont documenté la stérilisation de femmes autochtones à Saskatoon estiment qu'une enquête nationale permettrait de vérifier si d'autres femmes ont vécu de semblables traumatismes ailleurs au pays.

Dans un rapport publié jeudi dernier, l'avocate Yvonne Boyer, de la Chaire de recherche du Canada en santé et bien-être des autochtones à l'Université de Brandon, au Manitoba, et la docteure Judith Bartlett, qui a été professeure à l'Université du Manitoba, ont décrit comment certaines autochtones de la région de Saskatoon avaient été poussées par le personnel médical à accepter de subir une ligature des trompes, après leur accouchement à l'hôpital. Selon les témoignages qu'elles ont recueillis, la plupart de ces femmes ne comprenaient pas cette méthode de contraception n'était pas temporaire, mais bien définitive.

Le rapport suggère que la ligature des trompes avait été parfois présentée par le personnel médical comme une méthode de régulation des naissances, « pour le bien des femmes ». La plupart d'entre elles ne se souvenaient pas avoir donné leur consentement à une telle procédure — à moins qu'elles aient signé de guerre lasse ou dans un état de fatigue extrême après l'accouchement.

M^{re} Boyer soutient que les incidents vécus en Saskatchewan ne constituent pas « des cas isolés » circonscrits à cette seule

province: les autochtones, estime-t-elle, sont victimes de discrimination partout au pays, y compris dans le système de soins de santé.

Racisme systémique

La docteure Bartlett ajoute que les femmes rencontrées pour l'étude souhaitaient la tenue d'une enquête nationale sur la stérilisation de femmes autochtones — et plus largement sur le racisme systémique au sein du système de soins de santé au pays.

La grande majorité des femmes interrogées par les deux chercheuses ne faisaient pas confiance au système de santé même longtemps après avoir subi l'opération. « La plupart n'ont jamais revu leur médecin par la suite, ou ont réclamé le strict minimum de soins. »

Le Conseil régional de la santé de Saskatoon, qui avait commandé l'étude, s'est dit la semaine dernière « profondément désolé pour ce qu'ont vécu ces femmes (qui ont participé à l'étude) et les autres qui n'auraient pas dénoncé ». L'agence reconnaît qu'elle n'a pas su soutenir ces femmes avec tout le respect, la compassion et le soutien qu'elles méritaient.

Le docteur Alika Lafontaine, ancien président de l'Association des médecins autochtones du Canada, estime lui aussi que ces ligatures de trompes n'auraient jamais été pratiquées si ces femmes avaient été soignées comme des personnes plutôt que comme des caricatures d'elles-mêmes.

La Presse canadienne



BETH DUBBER NETFLIX

La série montre un adolescent écoutant le journal enregistré par une amie avant qu'elle se suicide et dans lequel elle décrit ses difficultés.

La série *Thirteen Reasons Why* fait bondir les recherches Internet sur le suicide

JEAN-LOUIS SANTINI
à Washington

La série controversée *Thirteen Reasons Why*, diffusée sur Netflix et qui raconte l'histoire d'une adolescente mettant fin à ses jours, a provoqué une nette augmentation des recherches Internet sur le suicide et les moyens de se suicider, selon une étude publiée lundi.

Cette étude, parue dans le *Journal of the American Medical Association, Internal Medicine*, n'a pas observé l'évolution du nombre de suicides, mais elle a constaté un accroissement de 19% des recherches sur ce sujet, ce qui est préoccupant, estimant les scientifiques, exhortant Netflix à retirer sa série pour la modifier.

« Il y a eu entre 900 000 et 1,5 million de recherches supplémentaires sur le suicide durant les 19 jours ayant suivi la diffusion de la série », précise Mark Dredze, professeur de science informatique à l'Université Johns-Hopkins.

Des requêtes telles que « Comment se suicider » ont augmenté de 26%, tandis que les mots clé « se suicider » étaient en hausse de 18% et « comment mettre fin à ses jours » de 9%.

Les recherches sur « la prévention du suicide » ont fait un bond de 23%.

Les chercheurs ont analysé les tendances des recherches sur Google aux États-Unis entre le 31 mars, premier jour de diffusion de la série, et le 18 avril.

Ils ont arrêté leur étude à cette date en raison du suicide en prison de l'ancienne vedette de football américain Aaron Hernandez, le 19 avril, qui aurait faussé leurs travaux.

Les auteurs ont comparé les données recueillies avec celles des trois mois ayant précédé la diffusion de la série.

Des recherches liées à des suicides ?

Thirteen Reasons Why, populaire chez les jeunes, montre un adolescent écoutant le journal enregistré par une amie avant qu'elle se suicide et dans lequel elle décrit ses difficultés.

Il n'est pas vraiment possible de savoir si certaines de ces recherches sur Internet sont directement liées à des suicides, mais de précédentes études ont mis en évidence un lien entre un accroissement des recherches sur les moyens de mettre fin à ses jours et l'acte lui-même, relève John Ayers,

professeur à la faculté de santé publique de l'Université d'État de San Diego.

La diffusion de *Thirteen reasons why* a coïncidé avec une campagne de sensibilisation sur les moyens d'empêcher le suicide. Le compte Twitter de la série contient notamment un lien vers *13reasonswhy.info*, avec numéros de lignes d'aide à contacter et informations de prévention dans le monde entier.

Mais « nos résultats confortent les pires craintes des critiques de cette série selon lesquels elle a peut-être inspiré un grand nombre de personnes avec des idées suicidaires à passer à l'acte en recherchant des informations sur comment procéder », poursuit le chercheur.

« Nous avons toujours pensé que cette série susciterait davantage de discussions sur le sujet difficile et cette intéressante étude quasi expérimentale le confirme », a réagi Netflix dans un communiqué.

« Nous sommes intéressés par davantage de recherche sur le sujet et utiliserons tout ce que nous apprenons dans la préparation en cours de la seconde saison », a souligné la plateforme vidéo.

Les chercheurs estiment que les conséquences poten-

tiellement néfastes de cette série auraient pu être évitées en suivant les recommandations existantes.

« L'Organisation mondiale de la santé [OMS] a publié des directives pour les médias afin d'éviter justement ce problème », explique Jon-Patrick Allem de l'Université de Californie du Sud, qui a participé à l'étude.

L'OMS a notamment déconseillé de montrer le suicide lui-même ou de l'évoquer longtemps dans une série ou un film.

Or, *Thirteen reasons why* consacre 13 heures à une victime de suicide, montrant même l'acte avec de nombreux détails macabres, déplorent les auteurs de l'étude.

« Ces problèmes sont exacerbés par le fait que ces images en ligne sont accessibles pendant très longtemps et peuvent être ainsi vues par un très grand nombre de personnes », relève Eric Leas, de l'Université d'État de San Diego.

De ce fait, « nous pressons Netflix d'arrêter la diffusion de la série et de la modifier pour se conformer aux recommandations de l'OMS avant de la rediffuser », conclut le professeur Ayers.

Agence France-Presse

ACTUALITÉS

Formule E: Coderre proclame « mission accomplie »

Les opposants réclament un bilan chiffré et comptent empêcher un retour de la course au centre-ville

JÉRÔME DELGADO

Les épreuves de Formule E ont été haletantes; les tribunes, pleines. Le maire Denis Coderre ne pouvait être plus heureux, lundi en conférence de presse, au moment de dresser le bilan de la première compétition de voitures électriques à Montréal.

«Je dis mission accomplie», confiait-il, en compagnie des principaux artisans du Montréal ePrix 2017, dont Alejandro Agag, chef de la direction de Formula E Holdings, et Jacques Aubé, vice-président et directeur général d'Evenko.

Le premier magistrat de Montréal confirme que la course électrique reviendra l'an prochain dans les conditions similaires. «Est-ce qu'il y a des choses à changer? Probablement. Oui, il y a eu certaines personnes qui ont parlé contre l'événement; oui, on va travailler en terme de communication, et tout ça», dit-il.

M. Coderre ne voit par ailleurs aucune raison pour relocaliser le circuit en 2018 et 2019.

**45 000 spectateurs,
70 000 bières**

Selon les chiffres d'Evenko, producteur montréalais de la course, 45 000 personnes ont assisté aux deux jours de course. Jacques Aubé n'a pas été en mesure de distinguer entre billets vendus et billets donnés, se contentant d'avancer que l'idée n'était pas de «vendre la course, mais de la promouvoir». Il a cependant pu affirmer que les spectateurs de samedi avaient acheté 70 000 bières.

Les foules, la bonne humeur générale et le chaos évité, notamment en raison de la gratuité des transports en commun, comblent le maire. Il s'enorgueillit aussi de la participation des universités, présentes avec des projets en électrification des déplacements.

«Montréal a démontré qu'il pouvait faire partie des grands, a montré de l'audace, a posé des gestes. Les inconvénients, c'est le prix à payer pour faire partie des grands», croit Denis Coderre.

La satisfaction collait également aux paroles d'Alejandro Agag, pour qui la course de dimanche aura été la meilleure du championnat. Pas question, pour lui non plus, de quitter le centre-ville.

«La Formule E, c'est plus qu'une course, c'est un message. Il faut changer toutes les voitures à essence du monde pour des voitures électriques.



Le maire Denis Coderre a dressé un bilan positif du Montréal ePrix 2017 tenu en fin de semaine. Pour sa part, Alejandro Agag (à gauche), chef de la direction de Formula E Holdings, a défendu la décision d'organiser les courses dans les rues de la ville.

Les voitures électriques sont la solution pour la mobilité dans les villes», estime-t-il, fermant toute possibilité à une réévaluation du circuit Gilles-Villeneuve. L'homme d'affaires espagnol n'a pas voulu s'attarder sur les raisons techniques qui lui font exclure l'île Notre-Dame.

«Tous les débats [se sont terminés] avec les images de télévision, pense Agag. On a vu Montréal dans sa beauté. Les courses en ville, c'est l'ADN de la Formule E. Elles sont près des gens, plus accessibles.»

Questionné à l'idée que Montréal serait la seule ville hôte en Formule E à s'être engagée financièrement — à hauteur de 24 millions, au minimum —, Alejandro Agag s'est voulu rassurant.

«J'ai entendu ça, ça m'a surpris. C'est complètement inventé. Je ne suis pas la charité. Nous avons plusieurs villes, plusieurs ententes. Parfois, c'est une ville qui contribue, parfois une région, parfois une nation, parfois les commanditaires. Parfois, une combinaison de tout ça», dit

celui qui considère que Montréal fait une bonne affaire.

La grogne persiste

Quoiqu'en disent les défenseurs de la Formule E au centre-ville, le débat n'est pas clos.

Valérie Plante, chef de l'opposition à l'hôtel de ville, compte en faire un enjeu électoral, insistant sur son souhait de revoir le contrat qui lie Montréal et la Formule E.

«On garde l'événement, mais on le met là où il devrait être [au circuit Gilles-Villeneuve]. Donc, un meilleur événement, sans les inconvénients», juge-t-elle.

La chef de Projet Montréal n'accepte pas que le bilan soit si avarié en chiffres. «On a payé 24 millions. Qu'en est-il des frais [dus] à la gratuité des transports? Combien ça a coûté autant de policiers pour l'événement? demande-t-elle. On est rendus à plus de 30 millions. Je veux renégocier cette entente. C'est trop cher payé pour les Montréalais.»

Bixi: record d'achalandage

Plus de 80 000 déplacements ont été effectués en Bixi samedi et dimanche, alors que les vélos en libre-service étaient gratuits en marge du championnat de Formule E. Plus de 41 684 trajets ont eu lieu dimanche seulement, ce qui en fait la journée la plus occupée depuis la création de Bixi Montréal, en 2009. Le service aurait tout de même été gratuit lors de cette journée, comme tous les derniers dimanches du mois.

Marie-Lise Rousseau

Les résidents collés au circuit n'en démontent pas. Selon Heidi Miller, qui s'en est fait la porte-parole depuis qu'elle a créé la page Facebook Formule Euh?, un comité de citoyens et de commerçants se battra pour déplacer la course là où elle aura «moins d'impacts négatifs».

«L'idée est de se doter de données béton, avec des faits vrais et réels pour se faire entendre», dit celle qui ne voit que du mépris dans la décision de procéder à un démontage nocturne. «La Ville n'a pas compris que le bruit nous empêche de dormir?» demande M^{me} Miller.

Carpentier invité

Avec l'arrivée en 2018 des constructeurs Porsche et Mercedes parmi les écuries en compétition, la Formule E devient la principale plateforme pour les moteurs électriques, assure son chef de direction. Il s'attend à ce qu'elle influence le marché pour qu'il offre «des voitures électriques, meilleures, plus pratiques et moins chères que celles à essence.»

Conséquence de son passage à Montréal, Alejandro Agag a invité le retraité coureur québécois Patrick Carpentier à faire des essais en octobre, en Espagne. «On verra si une écurie le prend pour le championnat», dit-il. Sur les ondes de RDS, dimanche, Carpentier avait affirmé qu'il ne tenait pas à revenir à la compétition.

Le Devoir

Lire aussi · Quel succès?

L'éditorial de Brian Myles. Page A 6

Lac-Mégantic: des trains à travers la ville ou non?

Le BAPE constate que la majorité des citoyens consultés se disent pour le statu quo

ISABELLE PORTER

à Québec

Quatre ans après la tragédie de Lac-Mégantic, l'appui unanime de jadis à la voie de contournement semble s'effriter. Une situation qui n'est pas sans poser de problèmes «éthiques», tranche le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

«Alors qu'en 2013 [...], l'urgence de construire une voie de contournement semblait unanime sinon consensuelle, tel ne semble pas être le cas aujourd'hui», constate le BAPE dans son rapport publié lundi sur les options de réaménagement de la voie ferrée.

Le train de 72 wagons-citernes qui a explosé en plein cœur de Lac-Mégantic en juillet 2013 avait fauché la vie de 47 personnes. Depuis, la Ville réclame que la voie ferrée soit déplacée loin du centre-ville. Le dossier est maintenant dans le camp du fédéral qui doit décider s'il financera ou non un tel projet.

Or, lors des consultations publiques du BAPE plus tôt cet été, la majorité des participants se sont montrés en désaccord avec une voie de contournement et favorables à ce qu'on améliore la sécurité autour de la voie actuelle.

Ces derniers «considèrent la catastrophe comme un accident ayant été causé par une suite d'erreurs humaines». Ils estiment que la construction d'une voie de contournement ne ferait que «transférer le problème» aux municipalités voisines, peut-on lire dans le rapport rendu public lundi.

Or pour le BAPE, le statu quo devrait davantage inquiéter la population parce que «la courbe plus prononcée de la nouvelle voie ferrée qui traverse actuellement le centre-ville de Lac-Mégantic accroît le risque potentiel d'accidents et amplifie le dilemme éthique entre choix populaire et choix sécuritaire».

La courbe, explique-t-on, est de 8 degrés par rapport à 4,25



Quarante-sept personnes avaient perdu la vie en juillet 2013 lorsqu'un train de 72 wagons-citernes avait explosé en plein cœur de Lac-Mégantic. Depuis, la Ville réclame que la voie ferrée soit déplacée loin du centre-ville.

lors de la catastrophe ce que le BAPE «comprend mal» dans un contexte où «les trains continuent de transporter des matières dangereuses».

Conflit avec les villes voisines

Depuis la catastrophe, les trains continuent de traverser la ville, mais la proportion de produits dangereux a diminué. Le nouveau propriétaire des rails, la Central Maine & Quebec Railway (CMQR), a cessé de transporter du pétrole brut, mais continue d'y faire circuler d'autres matières dangereuses comme du propane, du butane, de l'acide sulfurique, du chlorate de sodium et plus récemment de l'essence mélangée à de l'éthanol.

Du côté du groupe de citoyens qui réclame une voie de

contournement, on concède que la population est plus divisée qu'avant. «Il est possible que le temps et certaines interventions aient fait en sorte que la population se divise», a dit Robert Bellefleur, de la Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire. «Mais peut-être que ce n'est pas dans l'intérêt de tous».

M. Bellefleur ajoute que la majorité des gens qui ont participé à la consultation du BAPE ne venaient pas de Lac-Mégantic même, mais des villages voisins (Nantes et Frontenac) où la voie de contournement doit être construite. Or, selon le rapport du BAPE, la majorité des tenants du statu quo présents venaient de Lac-Mégantic.

Dans ce contexte, les recommandations du BAPE vont

dans deux directions apparemment contradictoires.

D'une part, l'organisme juge que le tracé d'une voie de contournement de 11,6 km à 115 millions est le plus prometteur parmi les trois corridors à l'étude.

Mais en même temps, il recommande qu'on étudie plus à fond le scénario du statu quo, ne serait-ce que pour s'assurer que ses défenseurs ont toute l'information et sont conscients du risque auquel il est associé.

Histoire de compliquer les choses encore davantage, les municipalités voisines de Nantes et Frontenac défendent depuis peu un nouveau tracé qui aurait moins de conséquences sur leur municipalité. Or, ce tracé n'était pas compris dans l'étude du BAPE.

Le ministre du Développement durable, David Heurtel, qui avait mandaté le BAPE pour mener cette consultation, n'a pas commenté le rapport lundi bien qu'il l'ait en main depuis une semaine. À son cabinet, on dit vouloir d'abord le regarder avec d'autres ministères concernés, dont le ministère des Affaires municipales (MAMOT).

Du côté du fédéral, on nous dit que «Transport Canada examinera les résultats du rapport attentivement». Le projet de voie de contournement fait déjà l'objet d'une étude de faisabilité qui devrait déboucher sur des plans en 2020. La construction pourrait ainsi débuter l'année suivante et être complète en 2023, soit dix ans après la catastrophe.

Une fausse citation de Trudeau démentie

Le quotidien français *Le Monde* a démenti une fausse citation de Justin Trudeau qui circulait sur les réseaux sociaux en France, selon laquelle le premier ministre canadien aurait dit que l'excision n'était pas une «pratique culturelle barbare».

La fausse déclaration de M. Trudeau a été reprise par le site agrégateur de nouvelles «L'important», qui mettait en lien un article du chroniqueur Richard Martineau avec un titre légèrement modifié.

La chronique de M. Martineau portait le titre «L'excision du clitoris n'est pas barbare» alors que «L'important» avait écrit la manchette «Pour Trudeau: l'excision n'est pas «une pratique culturelle barbare»».

La manchette de «L'important» a été largement partagée sur Twitter, notamment par le vice-président du Front national, Florian Philippot, qui a affirmé que cette déclaration était le résultat «d'accommodements (dé)raisonnables» et du «politiquement correct».

La citation provenait en fait de la chronique de M. Martineau dans le *Journal de Montréal*, qui déplorait que dans le nouveau Guide de la citoyenneté du gouvernement Trudeau, la référence à des «pratiques culturelles barbares» soit retirée.

La Presse canadienne avait obtenu un document de travail sur le nouveau guide, qui exclut la mention controversée des «pratiques barbares», ajoutée par l'ancien gouvernement conservateur. Parmi les «pratiques barbares», on évoquait notamment la mutilation sexuelle des femmes et tout autre acte de violence fondée sur le sexe.

Le chroniqueur a donc conclu que «l'excision du clitoris n'est pas barbare», selon le gouvernement.

Le Devoir

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Le manque de sommeil pourrait entraîner un élargissement du tour de taille

Le manque de sommeil pourrait entraîner un élargissement du tour de taille, selon une nouvelle étude britannique. Les chercheurs de l'Université de Leeds ont constaté que les sujets qui dormaient en moyenne six heures par nuit ajoutaient trois centimètres à leur circonférence, comparativement à ceux qui en dormaient neuf. Ces résultats démontrent qu'un manque de sommeil pourrait contribuer à l'apparition de problèmes métaboliques comme le diabète. En plus de se pencher sur les liens entre le sommeil, l'alimentation et le poids, la nouvelle étude s'est intéressée à d'autres marqueurs de la santé métabolique, comme la tension artérielle, la cholestérolémie, la glycémie et la fonction thyroïdienne. Un sommeil plus court a été associé à une réduction du HDL, le « bon » cholestérol qui élimine le « mauvais » gras et protège donc contre des problèmes comme la maladie cardiaque. La chercheuse Laura Hardie a rappelé que la quantité appropriée de sommeil variera d'un individu à l'autre, mais que, règle générale, on recommande entre sept et neuf heures de sommeil par nuit. Les conclusions de cette étude sont publiées dans le journal médical *PLOS ONE*.

La Presse canadienne

MÉDIAS

La Dose interjette appel de l'injonction qui la cible

MARIE-LISE ROUSSEAU

L'entreprise de veille médiatique La Dose a demandé au Tribunal d'en appeler de la décision de la Cour supérieure lui interdisant d'utiliser le contenu en ligne des quotidiens *La Presse*, *Le Soleil* et *Le Devoir* le temps de procédures judiciaires.

Elle en a fait l'annonce dans un communiqué publié lundi. « On n'a pas le choix », a déclaré au *Devoir* un des associés de La Dose, Maxime Couture, qui soutient que la poursuite des activités de son entreprise en dépend.

La Dose dispose de deux plateformes en ligne, une gratuite (*LaDose.ca*) et l'autre payante (*LaDose.pro*). Cette dernière reproduit à ses abonnés le titre, la date, le nom du média et le premier paragraphe d'articles de journaux.

Dans sa décision rendue la semaine dernière, le juge François P. Duprat soutient que cette utilisation payante des titres et des amorces sans versement de droits d'auteurs aux médias « n'est pas, dans l'esprit du Tribunal, équitable ».

Mauvaise foi dénoncée

La Dose se dit prête à payer des redevances, mais elle reproche à Cedrom-SNI, l'entreprise mandatée par les trois quotidiens pour leur surveillance médiatique, de lui récla-

mer « bien davantage que les paiements des droits d'auteurs en cours d'instance ».

Selon La Dose, Cedrom-SNI réclame une somme de 185 000\$ pour des redevances passées. « Ils en sont venus à la décision qu'on devait payer des redevances calculées par une formule mathématique que je n'arrive pas à expliquer », dénonce M. Couture. « Ils ont agi de mauvaise foi. On veut payer ces droits et ils nous empêchent de le faire », poursuit l'associé.

Sans entente avec Cedrom-SNI, les plateformes de La Dose ne peuvent pas publier les articles des trois quotidiens, conformément à l'injonction. « C'est comme demander à un pâtissier de faire des gâteaux sans eau, farine et œufs », illustre M. Couture. La Dose est une « petite start-up », défend son associé, qui qualifie d'« abusives » les demandes de Cedrom-SNI.

Le service de veille médiatique propose aux représentants des trois quotidiens de le contacter directement « afin de mettre un terme à ce conflit inutile ».

Guerre de chiffres

Le président de Cedrom-SNI, François Aird, reproche à La Dose d'avoir publié un communiqué « biaisé et erroné »

lundi. Selon lui, des solutions ont été mises sur la table par l'entreprise pour permettre au site de veille médiatique de « reprendre ses opérations en toute légitimité ».

La somme de 185 000\$ avancée par La Dose est « inexacte », soutient M. Aird. Le président n'a pas voulu commenter davantage ce montant, étant donné que l'affaire est en cour. « On ne commencera pas une guerre de chiffres », a défendu le président de Cedrom-SNI au *Devoir*. Le respect des droits d'auteur est au cœur de ce litige, soutient-il. « Des sommes importantes auraient dû être versées, vous savez que les médias ne sont pas dans une position favorable. La Dose doit compenser ces

L'entreprise

dit ne pas

avoir d'autre

choix si

elle veut

poursuivre

ses activités

perdes de revenus ».

Cedrom-SNI respecte le droit de La Dose d'interjeter un appel l'injonction. Mais cela sous-entend aux yeux de son président qu'« ils disent qu'ils n'ont pas besoin de respecter les droits d'auteurs ».

Les avocats des médias ont refusé de commenter la demande d'appel de La Dose, lundi. « Il s'agit d'un dossier en cour, on va en discuter avec nos clients », a déclaré Chris Semerjian.

Le Devoir



Une passante marchant devant un panneau annonçant la disparition de Cédrika Provencher, à Trois-Rivières, en août 2007

SÉCURITÉ

Un organisme lancé pour prévenir les enlèvements d'enfants

Trois-Rivières — Dix ans après la disparition de la petite Cédrika Provencher, un nouvel organisme à but non lucratif a été lancé pour travailler à la prévention des enlèvements d'enfants dans la province.

La création du Centre de recherche et de prévention des enlèvements d'enfants a été annoncée lundi, en conférence de presse, en compagnie notamment du grand-père de la fillette, Henri Provencher.

Le nouveau centre donnera suite aux projets en cours de la fondation Cédrika Provencher, mais il sera ouvert aux suggestions d'autres organismes ou d'autres personnes intéressées à soumettre leurs idées en matière de prévention.

Henri Provencher a expliqué que le centre avait choisi de se spécialiser en prévention « pour éviter de passer en mode rattrapage », ajoutant que « lorsqu'une disparition survient, il est déjà trop tard ».

L'organisme sera pleinement indépendant, même s'il est lié à la fondation Cédrika Provencher, a assuré M. Pro-

« Lorsqu'une disparition survient, il est déjà trop tard »

Henri Provencher, le grand-père de la petite Cédrika

vencher. Il a invité la population, les spécialistes et les entreprises à s'impliquer dans le centre de recherche.

« La fondation cherche à innover et à trouver des nouveaux outils de prévention, d'intervention et de recherche pour les enfants, et c'est dans ce cadre-là qu'on a choisi de démarrer un nouvel organisme de recherche », a-t-il déclaré.

« Je pense que ce sera un centre de recherche assez spécial, parce qu'il va demander à la population, à toutes les entreprises, de travailler de concert dans un même centre de recherche », a-t-il ajouté.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

3^e avis

Avis est donné qu'aux dates ci-après mentionnées, la Ville a approuvé la description des immeubles suivants, lesquels forment des rues, ruelles, voies ou places, afin d'en devenir propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 1 513 163 et 1 513 196 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les avenues Maplewood, Gorman et Springgrove et le boulevard du Mont-Royal, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896059 - 1^{er} juin 2017)

- les lots 1 513 082 et 1 553 300 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Hutchison, les avenues Van Horne et Durocher et la compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896060 - 2 juin 2017)

- les lots 1 884 638, 1 884 748, 1 884 779, 1 885 544 et 2 316 437 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues de Rouen, Cartier et Sherbrooke Est et l'avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA176896062 - 6 juin 2017)

- les lots 1 512 921, 1 512 927, 1 513 165 et 1 513 167 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Hutchison, le boulevard Saint-Joseph Ouest et les avenues Querbes et Laurier Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896063 - 7 juin 2017)

- les lots 1 354 993, 1 355 020, 1 355 041, 1 512 937, 1 512 941, 1 512 942, 1 512 945, 1 553 358 et 1 553 369 du cadastre du Québec, faisant partie des avenues Wiseman, Van Horne et Saint-Viateur, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896064 - 7 juin 2017)

- les lots 1 355 026, 1 512 877 et 1 512 932 du cadastre du Québec, étant une partie de l'avenue Rockland, situés entre les chemins Bates et de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896065 - 8 juin 2017)

- les lots 1 355 047 et 1 355 049 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les avenues Stuart, Van Horne et Ducharme et le boulevard Dollard, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896066 - 9 juin 2017)

- le lot 1 354 996 du cadastre du Québec, étant une partie de l'avenue Van Horne, est compris entre les avenues Rockland et de Vimy, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896067 - 12 juin 2017)

- le lot 1 512 870 du cadastre du Québec, étant une partie de l'avenue Dunlop, situé entre l'avenue Lajoie et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896068 - 12 juin 2017)

- les lots 1 884 476, 1 885 540, 2 317 107 et 2 317 114 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues de Bordeaux, Gauthier, Cartier et Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896069 - 12 juin 2017)

- les lots 1 884 589, 1 884 600, 1 884 603, 1 884 646, 1 884 670, 1 885 204, 2 317 125, 2 317 126 et 3 204 382 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Sherbrooke Est, Cartier et Gauthier et l'avenue De Lorimier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896070 - 12 juin 2017)

- les lots 1 354 950, 1 512 949 et 1 512 950 du cadastre du Québec, faisant partie du chemin de la Forêt et du boulevard du Mont-Royal, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896058 - 20 juin 2017)

- les lots 3 364 620, 3 364 621 du cadastre du Québec et deux parties du lot 5 960 224 du cadastre du Québec, d'une superficie de 293,6 m², situés dans le quadrilatère délimité par les rues Darling, Hochelaga, Saint-Germain et Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (DA176896072 - 27 juin 2017)

- les lots 2 162 424 et 2 162 427 du cadastre du Québec, faisant partie de la rue Labrecque et de la ruelle Mercure, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA172551010 - 29 juin 2017)

- les lots 1 884 468, 1 884 618, 1 884 649, 1 884 660 et 1 885 554 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Bousquet et Saint-André et les avenues du Parc-La Fontaine et Duluth Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896074 - 30 juin 2017)

- les lots 1 514 310 et 1 514 356 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Peel, Sainte-Catherine Ouest et de la Montagne et l'avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA172551011 - 30 juin 2017)

- le lot 2 171 000 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la rue Jarry Est, la 2^e Avenue, la 6^e Avenue et le boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villersay-Saint-Michel-Parc-Extension (DA176896071 - 30 juin 2017)

- les lots 1 885 111 et 1 885 112 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Sherbrooke Est, Saint-André et Cherrier et l'avenue du Parc-La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896073 - 30 juin 2017)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le troisième de trois que la Ville est tenue de publier.

Fait à Montréal, le 1^{er} août 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Avis de présentation d'un projet de loi d'intérêt privé.

Centre de réadaptation MAB-Mackay / MAB-Mackay Rehabilitation Centre

Prenez avis que Centre de réadaptation MAB-Mackay / MAB-Mackay Rehabilitation Centre, ci-après le « Centre MAB-Mackay », entend s'adresser à l'Assemblée nationale du Québec, afin d'y présenter un projet de loi d'intérêt privé dont la nature et les objets sont :

1) de permettre au Centre MAB-Mackay de céder le lot 4 139 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ci-après le « Lot 4 139 929 », au Centre de réadaptation Constance-Lethbridge / Constance-Lethbridge Rehabilitation Centre, ci-après le « Centre Constance-Lethbridge », sans aucune restriction ni réserve, tel qu'il est prévu à l'entente d'intégration intervenue entre le Centre MAB-Mackay et le Centre Constance-Lethbridge en octobre 2016 sous l'autorité de la Loi sur la santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) :

a) en abolissant, avec effet depuis le 22 décembre 1960, les conditions affectant une partie du Lot 4 139 929 imposées par un acte de donation exécuté devant le notaire John Fair le 26 août 1884, sous le numéro 293 de ses minutes, visant certains lots faisant maintenant partie du Lot 4 139 929;

b) en confirmant, avec effet depuis le 22 décembre 1960, que ces mêmes lots sont réputés, aux termes de la Loi fusionnant et consolidant The Mackay Institution for Protestant Deaf Mutes et The School for Crippled Children, Montreal, sous le nom de Mackay Center for Deaf and Crippled Children (1960-61, chapitre 153), telle que modifiée par le chapitre 109 des lois de 1989, ci-après la « Loi de 1960 », avoir été dévolus au Mackay Center for Deaf and Crippled Children, un prédécesseur du Centre MAB-Mackay, exempts et libres des conditions imposées par l'acte de donation susmentionné;

c) en confirmant que le Lot 4 139 929, dévolu au Centre MAB-Mackay le 17 octobre 2016 aux termes de l'article 329 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, est exempt et libre des conditions imposées par les actes de donation mentionnés ci-dessus.

3) de requérir la publication de la Loi concernant un immeuble situé sur le boulevard Décarie à Montréal contre le Lot 4 139 929 par tout mode approprié et de requérir que l'Officier de la publicité foncière la publie.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale par courrier au 1035, rue des Parlementaires, bureau 3.55, Québec (Québec), G1A 1A3, par télécopieur au 418-528-0993 ou par courriel au : af.juridiques@assnat.qc.ca.

Montréal, le 1^{er} août 2017

Les procureurs de Centre de réadaptation MAB-Mackay / MAB-Mackay Rehabilitation Centre, LAPOINTE ROSENSTEIN MARCHAND MELANCON S.E.N.C.R.L., L.L.P.

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

▲ comme coopérant
▲ comme bénévole
▲ comme donateur



(514) 387-2541, poste 240
Nous vous aiderons à les aider

www.monde.ca

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que

Marielle LÉVESQUE, en son vivant résidant au 265, boulevard Seigneural, à Saint-Bruno-de-Montarville, est décédée le 17 septembre 2016. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'étude DESGROSELLIERS & ASSOCIÉS NOTAIRES INC., au 1691 rue Montarville, bureau 100, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec). Fait à Saint-Bruno-de-Montarville, ce 27 juillet 2017. Me Vincent BEAUREGARD, notaire

Avis public de notification

(art. 136 et 137 C.P.C.)

Avis est donné à MUGUNTHAN VATHILINGAM, en son vivant résidant au 1 rue Notre-Dame Est, à Montréal, dans les 30 jours afin de recevoir la Demande Introductive d'Instance et avis d'assignation (art. 145 cc CPC) qui y a été laissée à votre attention dans la cause numéro 500-22-238639-176.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans qu'un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de SABRINA DESJARDINS, huissier de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 26 juillet 2017

DANIEL GRATTON,
Huissier de Justice

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

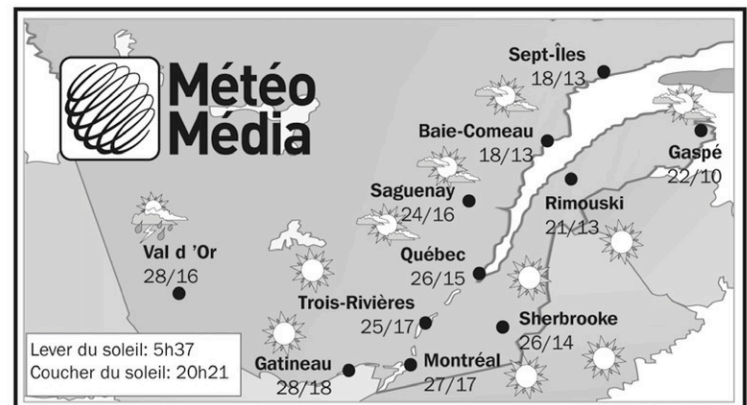
Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi : Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du mardi : Réservations avant 15 h le vendredi

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344
Fax : 514-985-3340

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Ave 19/11	Var 21/12	Londres	Ave 22/15	Ave 19/17
Moncton	Sol 27/12	Sol 29/16	Los Angeles	Sol 31/22	Sol 31/23
Saint-Jean	Sol 25/13	Sol 24/15	Mexico	Var 25/14	Ave 25/14
Toronto	Ora 28/20	Ora 30/20	New York	Ora 31/21	Ora 29/21
Vancouver	Sol 29/18	Sol 31/19	Paris	Nua 25/15	Nua 26/18
Winnipeg	Ora 26/15	Plu 21/10	Tokyo	Plu 29/23	Ave 26/22

Montréal	Ce soir	Demain	Judi	Vendredi
Aujourd'hui	17	30/19	27/20	27/19
Ensoleillé.	Ciel dégagé.	Orages (pdp 40%).	Orages (pdp 70%).	Orages (pdp 70%).

Québec	Ce soir	Demain	Judi	Vendredi
Aujourd'hui	15	29/18	26/18	27/19
Ensoleillé.	Ciel dégagé.	Passages nuageux.	Orages (pdp 70%).	Orages (pdp 70%).

Gatineau	Ce soir	Demain	Judi	Vendredi
Aujourd'hui	18	29/18	25/18	26/17
Ensoleillé.	Ciel dégagé.	Orages (pdp 70%).	Orages (pdp 70%).	Orages (pdp 70%).

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

ACTUALITÉS

De jeunes stars du rock pas comme les autres

Le Camp rock pour filles de Montréal accueille des filles et des jeunes de genre non binaire

CLOTHILDE GOUJARD

Il y a trois ans, Storm se sentait différente et perdue. A neuf ans, la jeune fille n'était pas sûre de savoir qui elle était. Et puis, elle a découvert le Camp rock pour filles de Montréal, un camp de jour pour les filles et les jeunes de genre non binaire entre dix et dix-sept ans, où les cours de musique alternent avec les ateliers sur l'orientation et l'éducation sexuelle, le genre et le racisme.

«Maintenant que c'est ma troisième année, j'en connais beaucoup plus [sur moi-même]. Je connais mon orientation sexuelle et je sais que les filles sont vraiment fortes», raconte Storm (son deuxième prénom), 12 ans, qui joue de la batterie et se décrit comme bisexuelle.

A travers ses interactions et de nouvelles amitiés avec des filles qui partagent ce même sentiment d'être «différentes» et «weird», Storm s'est affirmée. Avec son amie du même âge, Emma, elles ont réalisé qu'elles avaient toutes deux vécu de l'intimidation après avoir fait leur «coming out» dans leurs écoles et classes respectives.

«Il y a beaucoup de jeunes homophobes dans ma classe, donc j'ai dû apprendre à gérer ça et j'essaie d'ignorer [ce qu'ils disent]. Tu ne peux pas contrôler [ton orientation sexuelle]», dit Storm.

Ilana, la monitrice qui s'occupe de leur groupe, suit Storm depuis ses débuts au camp. «Je l'ai vue se transformer et grandir énormément avec le camp», dit-elle, en la décrivant autrefois comme



Ilana, monitrice aux cheveux bleus, et Florence, 11 ans, se préparent pour le spectacle.

CLOTHILDE GOUJARD LE DEVOIR

plus renfermée et incertaine.

Elle a vu plusieurs jeunes filles arriver au camp en essayant de répondre aux standards de la société, en matière de beauté, de sexualité, de comportements et même de façon de chanter. «Je suis instructrice pour les cours de chant et on voit des «campeuses» qui essaient de chanter comme elles pensent qu'elles devraient, avec une voix de star de la pop. On leur dit: «Non, essaie juste de hurler dans le micro et passe du temps à seulement crier.» Ce n'est pas juste une leçon de musique, mais

aussi une leçon de vie pour leur faire comprendre que leurs voix sont importantes.»

Accepter sa différence

Pendant une semaine, une trentaine d'adolescentes apprennent à s'accepter et à devenir des artistes et des jeunes bien dans leur peau.

«On utilise l'attitude rock star [pour accepter] qu'on n'est pas normales, qu'on ne veut pas se conformer à ce que les autres pensent qu'on devrait être. On veut que les jeunes soient capables de dire: «C'est correct d'être différente, c'est dans la diffé-

rence qu'on s'embellit et qu'on va s'accepter», dit Taharima Habib, une des bénévoles principales du camp.

Les jeunes forment un groupe, suivent des cours de musique et écrivent une chanson originale. Mais, l'idée derrière cette initiative est d'aller plus loin que l'art et de donner aux jeunes des outils pour leur confiance en elles et pour s'accepter comme elles sont, malgré leurs différences. Des ateliers et rencontres laissent place aux discussions dans un espace sécuritaire et à l'écoute des épreuves de ces jeunes de

la communauté LGBTQ+, racisées ou de genre non binaire.

«Quand ces jeunes-là viennent ici, elles se sentent tellement empowered parce que tout le monde qui est en position de leadership est exactement comme elles 15, 20 ou 30 ans plus tard», dit Habib, qui a participé avec les campeuses racisées à une discussion spécifiquement pour elles.

C'est au cours de cette discussion que Revati, 12 ans, a commencé à réaliser que «toutes ces petites choses [qu'elle] a ignorées, mais qui lui ont fait du mal», comme les gens qui appellent

«Ce n'est pas juste une leçon de musique, mais aussi une leçon de vie pour leur faire comprendre que leurs voix sont importantes»

Ilana, monitrice

«hé toi» parce que son prénom qui vient du sanskrit leur paraît trop compliqué viennent de l'ignorance.

Au bout d'une semaine de camp, les jeunes sont fières de leurs musiques et de leurs différences. Pour clore le tout, les jeunes montent sur scène pour un concert et se lancent malgré le trac.

Jannjill, la bassiste rockeuse du band Galaxy, finit à terre, tandis que les Wild Witches font danser le public avec leurs paroles engagées sur le féminisme.

«Quand tu viens ici, tu peux chanter tout ce que tu as sur le cœur et partir du camp à la fin de la journée plus forte, avec plein d'amies et avec encore plus de confiance en toi», décrit Uma, 10 ans, pour qui c'était la première année.

Collaboration spéciale Le Devoir

COMMENT LE DIRE ?

Empowerment, un mot qui perd de son pouvoir

La langue de Molière a-t-elle des limites qui ouvrent la porte aux emprunts? Cet été, *Le Devoir* se penche sur certains mots anglais récents de plus en plus utilisés en français et qui n'ont pas trouvé d'équivalent juste dans notre langue. Aujourd'hui: *empowerment*.

SOPHIE CHARTIER

Par les temps qui courent, il est partout ce mot. Autant dans les discours des militants de Black Lives Matter que dans les rapports de la Banque mondiale ou dans les publicités de rouge à lèvres... Accrocheur, le concept peut être interprété de différentes façons. Mais à force, la formule a-t-elle toujours un sens?

Qu'est-ce que l'*empowerment*? Avec un champ d'application théorique et pratique allant du travail social au développement international, en touchant aussi à l'éducation, au féminisme, à l'administration et au marketing, la définition du mot est certes un peu floue.

L'Office québécois de la langue française préconise le terme «autonomisation», qu'elle définit ainsi: «processus par lequel une personne, ou un groupe social, acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel et de se transformer dans une perspective de développement, d'amélioration de ses conditions de vie et de son environnement».

Ce n'est pas la seule traduction française qui a été proposée; il arrive de voir aussi «capacitation» ou encore «empouvoirement». Le vocabulaire juridique emploie «habilitation», mais celui-ci fait plutôt référence à un octroi de pouvoir, plutôt qu'à une prise en main par la personne ou le groupe en question.

Emploi inégal

Toutefois, leur emploi est inégal. Contrairement au terme anglais, ces néologismes ne parviennent pas à inclure à la fois le processus et le résultat.

«Les termes «autonomisation» et «capacitation», s'ils in-



JOHN MACDOUGALL AGENCE FRANCE-PRESSE

La fille et conseillère du président américain, Ivanka Trump, et la chancelière allemande, Angela Merkel, participaient à un sommet portant sur l'*empowerment* des femmes en marge du G20, en avril. Le terme a été intégré par les grandes institutions multilatérales dès les années 1990, selon les auteures Bacqué et Biewener.

diquent bien un processus, ne font pas référence à la notion de pouvoir qui constitue la racine du mot; et les expressions «pouvoir d'agir» ou «pouvoir d'action» ne rendent quant à elles pas compte du processus pour arriver à ce résultat et de sa dimension collective», écrit Marie-Hélène Bacqué, professeure à l'Université Paris Ouest, et Carole Biewener, professeure d'économie et d'études du genre au Simmons College de Boston, dans l'article «L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation?», paru en 2013 dans la revue *Idées économiques et sociales*.

Dans son essai *Sœurs volées*, portant sur les femmes et les filles autochtones disparues, la journaliste et auteure Emmanuelle Walter aborde son

choix du terme, qu'elle a préféré garder à l'anglaise dans le texte. «En écoutant ces mères autochtones interpellées la classe politique en général et le premier ministre [...], encadrer les familles pendant leurs rencontres, témoigner [...] devant la Commission internationale des Droits de l'homme à Washington, c'est le mot empowerment qui me vient à l'esprit. Quelque chose qui dit: «Je n'ai plus peur. Je veux me battre puisqu'on ne se battra pas pour moi», peut-on lire dans l'ouvrage.

«Je me souviens que mon editrice m'avait dit: «Essaie de trouver quelque chose», explique l'auteure au *Devoir*. Je n'ai pas trouvé d'équivalent. Je me souviens de la première fois où je l'ai entendu, c'était en Afrique du Sud, après l'apartheid. On réfléchissait aux fa-

çons dont les populations des ghettos pouvaient reprendre du pouvoir par elles-mêmes. Ce mot charrie avec lui sa jurisprudence, il trimbale toutes les luttes précédentes.»

Route sinueuse

D'abord utilisé par les femmes américaines du début du XX^e siècle qui réclament plus de droits, *empowerment* apparaît dans les écrits du sociologue américain Saul Alinsky à partir des années 1930. Le terme est alors employé pour parler de lutte des opprimés pour un gain de pouvoir par rapport aux groupes dominants.

Au tournant des années 1970, les militants des droits civiques américains et les féministes s'approprient le mot pour demander une plus grande représentation de leurs communautés. Parallèlement, les groupes de défense de femmes battues l'utilisent pour parler du développement d'un «pouvoir intérieur».

Graduellement, le mot se répand à différents courants de pensée. Dans les années 1980, les néoconservateurs l'emploient pour parler d'une prise en charge individuelle pour pallier un manquement des États. À la même époque, des théoriciennes féministes de l'Inde se réclament de l'*empowerment*, amorçant ainsi son emploi en développement et en lutte contre la pauvreté.

Puis, le terme se généralise. «Au cours des années 1990, la notion d'*empowerment* est intégrée dans le vocabulaire international de l'expertise et des politiques publiques, en particulier dans celui des grandes institutions multilatérales comme l'Organisation des Nations unies (ONU) ou des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale», explique Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, toujours dans «L'*empowerment*, un nouveau vocabulaire pour parler de participation?».

Dénaturé

Anne Calvès, professeure de sociologie à l'Université de Montréal, a documenté la généalogie de cette adaptation du concept par les institutions officielles dans ses textes

«*Empowerment*»: généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement et l'*empowerment* des femmes dans les politiques de développement: histoire d'une institutionnalisation controversée. Pour elle, l'«*empowerment*» a été vidé de son sens. «Le mot est aujourd'hui employé par tous et partout et a même gagné le monde des affaires. [...] Le mot a été littéralement «pris en otage» par les agences internationales de développement qui en ont fait un concept vague, faussement consensuel, édulcoré, dépolitisé et instrumentalisé.»

C'est l'aspect collectif qui est perdu, croit la professeure. Dans sa conception initiale, l'*empowerment* permet à un groupe d'augmenter sa qualité de vie en prenant conscience de son pouvoir d'action collective et d'émancipation par rapport au dominant, en se rendant compte de l'oppression intériorisée. Mais de plus en plus, dans le discours ambiant, sa compréhension est réduite à une sorte de confiance en soi, ou de pouvoir économique. «L'*empowerment* est un processus complexe et multidimensionnel. Il se définit comme un pouvoir créateur qui rend apte à accomplir et à transformer des choses. [...] La dimension collective a été largement évacuée et l'*empowerment* a été «individualisé» pour devenir synonyme de capacité individuelle, de réalisation et de statut.»

Le Devoir

Chacun son empowerment

Apparition: *Empower*, comme verbe, apparaît en Grande-Bretagne au XVII^e siècle et désigne une autorité formelle accordée par une entité de pouvoir plus élevée.

Emploi sociologique: À partir des années 1930, l'écrivain et sociologue américain Saul Alinsky, dans ses méthodes d'organisation communautaire, travaille sur les quartiers pauvres de Chicago et théorise la notion de pouvoir.

Emploi militant: Le mouvement des droits civiques américain et les féministes des années 1960 et 1970 adoptent le mot pour nommer le besoin d'émancipation des opprimés.

Emploi en développement: Dans les années 1980, les femmes indiennes engagées dans le développement communautaire utilisent le mot en opposition à la conception institutionnelle du gouvernement.

Emploi en publicité: Depuis une dizaine d'années environ, les marques utilisent l'idée d'*empowerment* pour faire la promotion de leurs produits. Par exemple, en 2004, la campagne «Vraie beauté» de Dove encourageait les femmes à s'aimer telles qu'elles sont.



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

VENTE D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE

Il faut corriger le tir

Selon des vidéos et photos obtenues par le *Globe and Mail*, des véhicules militaires de fabrication canadienne auraient été utilisés par l'Arabie saoudite dans des opérations de répression contre des militants chiïtes dans la province orientale de ce pays. Voilà exactement ce que le gouvernement canadien refusait d'envisager il y a à peine 15 mois, au moment d'autoriser la vente à Ryad de véhicules blindés.

Selon une déclaration transmise au *Globe and Mail* par le ministère des Affaires mondiales, cette situation préoccupe beaucoup la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, qui a demandé à ses fonctionnaires d'enquêter. Si les faits s'avèrent exacts, elle agira.

Ce n'était qu'une question de temps pour qu'on en arrive là. La situation dans la région pétrolière d'al-Qatif n'est pas nouvelle et s'est intensifiée au cours des dernières semaines.

Les militants chiïtes y sont victimes d'une répression souvent violente sous couvert de lutte au terrorisme. On y a déjà utilisé des véhicules blindés semblables à ceux achetés au Canada, mais dont on ignore l'origine. Même chose au Yémen où une intervention militaire menée par l'Arabie saoudite perdure depuis deux ans avec exactions et mort de milliers de civils à la clé, selon les Nations unies.

Ces deux conflits avaient cours au moment où le gouvernement Trudeau a réexaminé la vente à l'Arabie saoudite de centaines de véhicules produits par General Dynamics Land Systems Canada. Ce contrat conclu sous les conservateurs ne pouvait toutefois aller de l'avant sans l'attribution subséquente de licences d'exportation. Il revenait aux libéraux de les accorder ou non.

Malgré le tollé qu'avait soulevé cette vente évaluée à 15 milliards de dollars, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Stéphane Dion, a donné son accord en avril 2016 sur la base de l'évaluation faite par son ministère.

En vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et les lignes directrices qui l'accompagnent, le gouvernement est pourtant censé contrôler «étroitement l'exportation de produits militaires vers les pays [...] dont les gouvernements commettent constamment de graves violations des droits de la personne contre leurs citoyens» et exiger d'eux qu'ils prouvent «que les produits ne risquent pas d'être utilisés contre la population civile».

Or, l'Arabie saoudite affiche l'un des pires bilans en matière de violations des droits de la personne, notamment envers les femmes, la minorité chiïte et les dissidents politiques et religieux. L'évaluation soumise à M. Dion ne niait pas «les inquiétudes sérieuses» du Canada quant à la violation des droits de la personne, mais insistait sur l'importance stratégique, économique et commerciale de l'Arabie saoudite et sur les emplois en jeu au Canada. On précisait que rien ne laissait croire que des véhicules militaires canadiens auraient servi ou serviraient dans des opérations menées contre la population civile.

Le Canada n'est pas le seul pays prétendument attaché aux droits de la personne à se contorsionner de la sorte. Au cours des mois qui ont suivi une attaque sanglante au Yémen en octobre 2016, attaque condamnée par les Nations unies, la Grande-Bretagne a autorisé des ventes d'armes à Ryad d'au moins un demi-milliard de dollars.

Le gouvernement Trudeau a aujourd'hui des motifs supplémentaires pour corriger son erreur initiale. Les sérieux doutes qui pèsent sur les agissements de Ryad et la situation en matière de droits de la personne qui ne fait que se dégrader ne permettent plus de se contenter des assurances du gouvernement saoudien. Il faut mettre fin à ce contrat de vente de véhicules blindés qui entache la réputation du Canada. La complaisance face à l'Arabie saoudite a assez duré.

BILAN DU GRAND PRIX DE FORMULE E

Quel succès?

Le Grand Prix de Formule E relève-t-il de l'échec cuisant ou du succès «hors de toute attente» décrit par le maire Denis Coderre? La vérité est entre les deux.

Il faut mettre des lunettes roses pour voir cette course comme un succès sur toute la ligne. Les citoyens et les commerçants de Ville-Marie, enclavés contre leur gré dans les derniers jours, y verront surtout un manque d'écoute du maire. Son intransigence le suivra dans une autre course, électorale celle-là, dès l'automne.

Le succès ne peut se mesurer au seul enthousiasme des promoteurs. Il faudrait une base factuelle pour apprécier la valeur de cet événement qui a coûté 24 millions de dollars à la Ville de Montréal.

Le vice-président et directeur général d'Evenko, Jacques Aubé, a fourni un bilan incomplet: 45 000 personnes ont visité le site durant le week-end. Ils ont bu 70 000 bières, la belle affaire! Mais il a refusé de dire combien de personnes avaient bel et bien payé leur billet. Impossible de savoir également si l'organisateur de l'événement, l'OBNL Montréal c'est électrique, a utilisé la marge de crédit de 10 millions cautionnée par la Ville.

Cette absence de transparence incite à la plus grande prudence. La Ville en a-t-elle pour son argent? C'est discutable.

Il y a peut-être une place pour la Formule E à Montréal, à la condition expresse que M. Coderre et les promoteurs tirent quelques leçons de la première édition. Le maire accepterait-il que le circuit soit aménagé au pied de sa résidence et de subir les irritants associés au montage et au démontage du circuit? Poser la question, c'est y répondre. Il est vrai que l'expectative de quiétude est moins grande lorsqu'on choisit d'habiter le centre-ville d'une métropole. L'appel au sacrifice que le maire a adressé aux Montréalais est insuffisant. L'empathie, la planification de l'événement et la mitigation des irritants pour les citoyens sont les clés de l'adhésion des Montréalais.

Enfin, il faudra en revenir avec ces liens de causalité improbables qui confèrent à la tenue d'une course de voitures électriques en milieu urbain un effet d'entraînement sur l'électrification des transports. Le virage vert en matière de transports exige des investissements massifs et une planification à l'échelle de l'agglomération, au sein de laquelle le parc automobile augmente plus vite que la population. Même dans un monde utopique au tout électrique, ces problèmes de congestion et de mobilité resteraient entiers.

La densification de la trame urbaine et l'amélioration des transports en commun et actifs constituent des enjeux nettement plus importants que l'électrification sans but, dans le mirage festif.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

La formule de la discorde

Bonjour M. le Maire,

Pour la même somme dépensée pour la course de Formule E, soit 25 millions, la Ville de Montréal aurait pu se procurer 250 Tesla à 100 000 \$ chacune ou 500 voitures électriques à 50 000 \$. J'ai toujours cru que le devoir du maire était de veiller au confort de ses citoyens et à une gestion rigoureuse des fonds publics.

Ces deux objectifs semblent avoir été malheureusement temporairement mis de côté. Je me demande ce que vous diriez si, pendant un mois, vous auriez à subir à votre domicile les incon vénients que vous

avez imposés à vos concitoyens. Il n'est pas très correct de votre part de tenter d'en minimiser la portée, un recours collectif me semblerait approprié pour vous ramener à la réalité de vos devoirs.

L'an prochain, pourquoi ne pas organiser la course dans votre quartier? Vos voisins seront sûrement ravis de faire partie des grands!

Michel Brassard
Le 30 juillet 2017

Appuyons nos athlètes!

L'attaquant des Oilers d'Edmonton Connor McDavid, tout comme plusieurs

autres joueurs de la Ligue nationale de hockey, se dit déçu de la décision du commissaire Gary Bettman et des propriétaires de la LNH de refuser aux joueurs la permission de participer aux Jeux olympiques d'hiver qui se tiendront en Corée du Sud en 2018.

Le gouvernement Trudeau se doit d'introduire au plus tôt une loi qui fasse en sorte qu'aucun employeur ou association quelconques ne puissent empêcher un athlète canadien qualifié de prendre part aux Jeux olympiques et d'y représenter le Canada.

Gilles Marleau
Orléans, Ontario, le 26 juillet 2017

LIBRE OPINION

Le 150^e du Canada: une erreur de calcul?

LISE BEAUDOIN

Les drapeaux à feuille d'érable qui s'agitent frénétiquement en cette année anniversaire invitent à se questionner sur l'histoire officielle. Se limiter aux 150 dernières années pour définir le pays semble saugrenu aux autochtones et aux descendants des premiers Canadiens. D'autant plus que plusieurs événements assombrissent cette période.

John A. Macdonald a joué un rôle déterminant dans le projet de confédération. Avant de s'engager en politique, il connaît une brève carrière d'avocat et d'homme d'affaires versé dans la spéculation foncière. En 1840, il devient membre de la loge orangiste de Kingston, une association prônant la suprématie anglo-saxonne blanche et protestante ainsi que l'allégeance à la monarchie britannique. Ces éléments de sa trajectoire imprègnent sa vie politique.

En 1867, il devient premier ministre du Dominion du Canada. De nombreux conflits d'intérêts jalonnent sa carrière. Le plus mémorable d'entre eux, le scandale du Pacifique, relié à la construction du chemin de fer, force son gouvernement à démissionner. Malgré ce délit, il est de nouveau premier ministre de 1878 jusqu'à sa mort, en 1891.

Au début de 1864, Macdonald s'emploie à convaincre les colonies britanniques de former une confédération. Pour arriver à ses fins, il tient un double discours, multipliant les promesses afin d'influencer les représentants des provinces, tout en projetant de leur retirer tout pouvoir ultérieurement. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est sanctionné par la reine Victoria en 1867.

Vers Pouest

À partir de 1867, le projet d'expansion vers l'ouest prend forme avec de graves répercussions pour ceux qui habitent ce territoire. La construction du chemin de fer, condition pour obtenir l'adhésion de la Colombie-Britannique et coloniser l'Ouest, provoque des déplacements de population

orchestrés par le gouvernement Macdonald et quelques hommes d'affaires.

Des mesures draconiennes permettent de s'emparer du territoire habité par les autochtones. Le projet d'assimilation des Premières Nations annoncé dans la loi constitutionnelle se concrétise avec la Loi sur les Indiens de 1876. Refoulées dans des réserves, les Premières Nations dépendent du gouvernement pour leur subsistance. La nourriture retenue dans des entrepôts pour les forcer à signer des traités désavantageux leur parvient avariée et provoque des maladies tuant des milliers d'entre eux.

Pour accélérer le processus d'assimilation, Macdonald affirme en 1883 que «les enfants indiens devraient être retirés le plus possible de l'influence de leurs parents, et la seule manière d'y arriver est de les placer dans des écoles industrielles où ils vont acquérir les habitudes et les pratiques des Blancs». Ils sont arrachés à leur famille et envoyés de force dans des pensionnats protestants et catholiques où ils vivent dans des conditions déplorables. Cette pratique perdure jusqu'en 1996.

Les Métis font également les frais de cette expansion territoriale. Le chemin de fer sert à transporter les troupes dépêchées pour mater leur résistance durement réprimée. Cet épisode aboutit à la pendaison de Louis Riel, en 1885. Au Québec, cette décision soulève un tollé, mais Macdonald refuse d'en tenir compte: «Riel sera pendu même si tous les chiens du Québec aboient.»

Par ailleurs, plus de 15 000 Chinois embauchés entre 1881 et 1885 pour effectuer les tâches les plus dangereuses de la construction du chemin de fer sont soumis à des conditions inhumaines; au moins 600 d'entre eux perdent la vie.

Assimilation

Macdonald ne peut imposer ses politiques d'assimilation de manière aussi brutale aux francophones, plus au fait de leurs droits. Déjà en 1839, l'assimilation le menace sans se concrétiser. Au cours des an-

nées, le gouvernement central laisse aux provinces la tâche de défaire ses engagements. Par exemple, le Common School Act du Nouveau-Brunswick, en 1871, et l'Official Language Act de l'Île-du-Prince-Édouard, en 1873, amoignent une série de mesures qui restreignent ou abolissent le droit à l'enseignement en français dans toutes les provinces anglophones. Les francophones s'investissent dans des luttes marquées par des gains et des pertes. En 2017, ils font toujours face à des conditions favorisant l'assimilation malgré leurs efforts.

Le Québec s'en tire mieux, parce qu'il a su créer les conditions nécessaires pour protéger sa langue et sa culture.

Le 150^e, c'est le Canada de Macdonald avec sa politique d'assimilation, son racisme et son approche affairiste, ainsi que le maintien du lien obsolète à la couronne britannique. Le 150^e, c'est également le Canada de la politique du multiculturalisme de 1971 permettant aux nouveaux arrivants de conserver leur culture. Cette ouverture est souhaitable, mais dans le contexte canadien, le multiculturalisme comme il a été conçu augmente le poids démographique des anglophones et dilue l'importance des autochtones et des francophones. Il représente une version contemporaine de la politique d'assimilation de Macdonald.

Ces 150 dernières années révèlent un déficit démocratique et historique. Les millénaires de présence autochtone et les 483 ans d'histoire des premiers Canadiens, qu'on appelle ainsi pour les distinguer des Français de passage, confirment leur rôle comme peuples fondateurs. On trouve pendant cette période des événements faisant contrepoids aux années Macdonald. Par exemple, les autochtones transmettent à Jacques Cartier l'appellation «Canada», toponyme qu'il adopte et diffuse par le récit de ses voyages de 1534 à 1542. Ce geste de partage donne naissance à un pays sous de meilleurs auspices.

IDÉES

PARTAGE DE LA ROUTE

Automobilistes et cyclistes, gardez votre calme

PATRICK MAHONY

C'est avec grand plaisir que je prends part à ce débat... qui n'en est pas un. Je suis cycliste, motocycliste et automobiliste. Ce qui fait que j'en paie, des taxes, pour rouler sur les routes... même quand je suis à vélo. Aussi bien mettre en terre tout de suite cet argument bidon.

J'ai roulé des milliers de kilomètres en auto et en vélo au Québec, aux États-Unis et en Europe, et je peux vous garantir que la pire attitude des automobilistes envers les cyclistes est au Québec. Je peux aussi vous dire que certains des pires comportements de cyclistes... sont aussi au Québec.

Il y a beaucoup d'éducation à faire auprès des automobilistes québécois, puisque certains propos suintent l'ignorance. Faut pas leur en vouloir. Ils ne savent juste pas. À la base, les pistes cyclables ont été conçues pour les familles et les cyclistes récréatifs qui roulent à pas plus de 20 km/h. On ne peut pas rouler à plus de 20 km/h sur une piste cyclable, ce qui est parfait pour des raisons évidentes de sécurité, vu la clientèle cible.

Par contre, les cyclosporifs qui roulent de 25 à 40 km/h doivent rouler sur les routes. Ce sont eux qui font l'objet de tant de mépris mal placé. Je fais partie de ceux-là. Les cyclosporifs doivent composer avec des routes parfois franchement dégueulasses et des accotements inexistantes ou fissurés.

Soyez assurés, chers automobilistes, que ce n'est pas dans un esprit de confrontation ni par pulsion suicidaire que les cyclistes ne roulent pas dans l'accotement, mais bien par nécessité. Dans la région de Magog, les accotements où il fait bon rouler se font rares, surtout pour une sortie de 100 km. Sur 100 km, on va rouler au



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Ce n'est pas dans un esprit de confrontation ni par pulsion suicidaire que les cyclistes ne roulent pas dans l'accotement, mais bien par nécessité.

moins un 20 km en zone «hasardeuse», où nous allons empiéter sur la voie carrossable des voitures.

Nous nous en excusons d'avance. On ne le fait pas expressément. C'est une question de survie. Et si jamais nous roulons côte à côte sur une route de campagne peu passante et que nous ne vous entendons pas arriver à temps pour nous remettre en file indienne, vous pouvez donner un petit coup de klaxon pour annoncer que vous êtes là, et on va se tasser sans vous faire un doigt d'honneur.

Avec le vent, des fois on n'entend pas. Par contre, là où je

vous rejoins, chers automobilistes, c'est à savoir que certains cyclistes exagèrent. Certains prennent effectivement la moitié d'une voie, se foutent des automobilistes et les envoient promener.

Comme au Tour de France

J'en conviens, l'attitude de ces cyclistes qui se pensent au Tour de France et qui croient que la route leur appartient est déplorable. Vous pouvez klaxonner, leur dire de faire attention, que vous ne voulez pas les écraser, mais sachez-vous que vous avez une voiture ou un camion de plusieurs centaines de kilos avec

un pouvoir démesuré comparativement au cycliste.

Raser les jambes des cyclistes avec votre pare-chocs est inutile. De toute façon, la plupart ont déjà les jambes rasées. C'est donc une perte de temps. Tout autant que les coller et les forcer vers l'accotement ou accélérer en débile une fois à la hauteur des cyclistes. Ça ne nous impressionne pas de toute façon.

À la fin de la journée, que vous soyez en train de tirer votre bateau vers un lac ou votre véhicule récréatif vers un camping, nous voulons tous la même chose. Rentrer à la maison, serrer nos enfants et sou-

per en famille après avoir passé quelques heures à faire une activité qu'on aime. Pensez à ça la prochaine fois que vous aurez le goût de frôler un cycliste: c'est peut-être le père de deux beaux enfants. Est-ce que je veux vraiment en faire des orphelins? Et les cyclistes, la prochaine fois que le goût de rouler en peloton vous prendra, demandez-vous si vous êtes prêt à laisser votre partenaire élever les enfants seul. Prenez votre gaz égal, partagez la route, faites preuve d'un peu de courtoisie et de civisme et tout le monde va rentrer pour souper avec le sourire.

Littérature queer: refuser le ghetto et les regroupements vaseux

PIERRE-LUC LANDRY

L'auteur est écrivain et professeur de littérature au Collège militaire royal du Canada.

Il ne suffit pas qu'un auteur affirme publiquement son homosexualité pour que ses livres appartiennent d'emblée à la «littérature gaie», peu importe ce que cela voudrait dire par ailleurs. De la même manière, l'homosexualité d'un personnage de fiction ne suffit pas à définir une «thématique LGBT» à l'œuvre dans le texte. Tout regroupement opéré sur de tels critères est vaseux, mais peut parfois servir à énoncer au moins quelques propos qu'on espère pertinents. [...]

«Le terme «queer» provoque une certaine confusion, peut-être en raison de ses deux significations qui semblent opposées. Dans la culture populaire et dans le langage universitaire aux États-Unis, «queer» est parfois utilisé de manière interchangeable avec les termes «gai», «lesbienne», quelquefois «transgenre» et «bisexuel». En ce sens, on l'entend comme un terme générique qui fait référence à l'ensemble des identités «non hétérosexuelles». Toutefois, dans certains contextes politiques et théoriques, le mot «queer» est utilisé d'une manière apparemment contradictoire: il s'agit alors d'une remise en question de la stabilité de toute catégorie identitaire basée sur l'orientation sexuelle.» Siobhan B. Somerville, 2007.

La contrainte à l'hétéro-

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un texte paru dans la revue *Nuit blanche*, été 2017, n° 147.



Christian Guay-Poliquin Voyage à Tombouctou
Noires de peu noires de pensée
Littérature queer

sexualité, pour reprendre l'expression d'Adrienne Rich, suppose qu'il y aurait une orientation sexuelle considérée comme neutre à partir de laquelle les autres sexualités sont forcées de s'exprimer, ce qui les rend alors «hypervisibles» et, d'office, sujettes à la discrimination. On devine bien évidemment de quelle orientation sexuelle il s'agit: celle que l'on ne nomme habituellement pas puisqu'elle est assumée «par défaut». «Ecrire gai» serait donc un geste qui s'opère depuis les marges de l'hétérosexualité par, pour ou avec des hommes qui aiment les hommes. Toutefois, il n'existe pas d'écriture homosexuelle, pas plus qu'il n'existe d'écriture féminine, et les féminismes – au pluriel – l'ont très bien démontré.

Dernières parutions

Dans les derniers mois, on a vu paraître plusieurs livres que l'on pourrait ranger au premier abord dans cette chimérique «littérature gaie» [...]. N'eût

été l'homosexualité de leurs auteurs ou de leurs personnages, ces œuvres ne seraient pas considérées de front ou regroupées sous un vocable commun.

Moi aussi j'aime les hommes recueillie la correspondance entretenue pendant un peu moins d'un an par Simon Boulgerice et Alain Labonté, échange instigué par ce dernier après qu'il a vu les images terribles, au journal télévisé, de l'assassinat d'un homosexuel par des militants du groupe État islamique. Labonté est horrifié, à juste titre, et ressent le besoin d'en discuter avec quelqu'un qui saura «identifier la tristesse soudaine qui l'a assailli». [...]

Avec *Dolce vita*, de Juan Joseph Ollu, on se déplace vers ce que l'on pourrait appeler à tort une «fiction de l'homosexualité»; à tort, puisqu'une telle étiquette participerait de l'invisibilisation de la bisexualité pourtant essentielle dans l'économie narrative, et aussi parce qu'il s'agit après tout

d'un *bildungsroman* amoureux comme les autres, à la différence près que le personnage se découvre des désirs inattendus pour un autre homme. Le personnage de Maximilien problématise toutefois son attirance pour son professeur et réfléchit de manière très juste à la fluidité de l'orientation sexuelle, concept très cher à plusieurs penseurs et penseuses du queer. [...]

Queues, de Nicholas Giguère, est quant à lui un livre tout à fait queer, dans son propos comme dans sa forme. Poème narratif ou roman versifié, peu importe: il s'agit d'abord et avant tout d'une charge corrosive contre l'homophobie, l'hétéronormativité, l'homonormativité, les représentations médiatiques figées du corps homosexuel et le caractère prétendument invariable des genres sexuels et sociaux. Roman pamphlétaire, poème bruyant et fracassant, le livre s'en prend à tout ce qui ne va pas dans le monde; et souhaitant l'avènement d'une délicieuse obscénité qui mettrait fin à l'instrumentalisation de l'homosexualité, Giguère propose un nouveau type de fierté à opposer à celle, corporatiste et aseptisée, des puissants lobbyistes gais et conservateurs: «[...] et je suis fier/d'être une marde/le rebut dont personne ne veut/ça fait changement», écrit-il.

La tolérance est abondamment dénoncée dans le texte, associée à la «répression systématique» et mise en parallèle avec une multitude de choses

que l'on tolère au quotidien [...]. La tolérance, pour Giguère, «c'est accepter chez l'autre une différence/qui serait normalement pas acceptée/c'est devoir composer avec/accepter à défaut de/endurer». Il se demande alors, à juste titre, «depuis quand on doit tolérer l'homosexualité». «[J]'en ai rien à crisser d'une société qui m'endure», écrit-il, «d'une société/qui m'accepte comme une attraction touristique». [...]

Un continuum, donc

On le voit bien, les textes de cette «littérature homosexuelle» illusoire se suivent et ne se ressemblent pas. Il faut conceptualiser l'orientation sexuelle comme un continuum sur lequel de multiples possibles s'incarnent et se réalisent, et la même chose est vraie des individus qui choisissent de faire de cette orientation sexuelle, d'une manière ou d'une autre, le «sujet» d'un texte ou d'une œuvre. On ne peut ranger simplement tous les ouvrages écrits par des hommes qui aiment des hommes dans la même catégorie, prétextant qu'il s'agit là d'un thème auquel l'œuvre est réductible. Une telle analyse est dangereuse. Plutôt, tâchons d'être critiques face aux catégorisations, souvent imposées par l'ordre établi, et proposons-nous d'être véritablement à l'écoute des voix marginalisées – d'être queer.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

Le patrimoine de La Malbaie toujours martyrisé

SERGE GAUTHIER

Président de la Société d'histoire de Charlevoix

Rien n'y fait. Le maire Michel Couturier et son conseil continuent de malmener l'histoire et le patrimoine de La Malbaie. Après avoir démolit l'ancien hôtel de ville pour le remplacer par un stationnement, l'Hôtel Lapointe et la maison du cordonnier encore pour du stationnement, voilà maintenant qu'on charcute la pittoresque rue Vincent, toujours pour du stationnement. Il faut voir le dommage: arbres abattus, destruction de l'environnement, disparition d'un secteur visuellement attrayant. Et encore faut-il trouver un débouché pour ce futur stationnement dont les sorties risquent d'être dangereuses.

D'ailleurs, du stationnement pour qui? Pour les responsables du G7 qui auront leur bureau à proximité? La démolition de l'Hôtel Lapointe n'a, à ce jour, créé aucune place de stationnement supplémentaire. Comment comprendre ce gâchis? Seulement par le manque de réflexion, d'analyse, par la bêtise aussi.

Quelle ville au Québec a subi trois démolitions d'édifices importants de son centre-ville en moins de deux ans? Tout cela pour ajouter des espaces de stationnement finalement peu nombreux, réalisés à grands coûts et totalement inappropriés.

Le maire se plaît à flatter l'ego des villégiateurs lors d'une célébration du 150^e de la chapelle protestante de Pointe-au-Pic. Il montre ainsi une étonnante gentillesse face à une clientèle touristique peu favorisée, car il suffit de voir l'état du boulevard des Falaises où résident ces estivants, dévasté notamment par la présence d'un édifice commercial d'une laideur épouvantable qui ne cesse de croître.

Que sont devenus les 200 ans de villégiature à La Malbaie? Les villégiateurs auront une belle fête, mais en ont-ils pour leur argent? Il ne faut pas oublier que durant les années 1970, la chapelle protestante a failli être détruite par le conseil municipal du temps. Il ne faut jurer de rien à La Malbaie.

Notre Société d'histoire de Charlevoix ne se compose pas d'estivants. Elle ne reçoit ni fête, ni subvention, ni aide substantielle de la part de la Ville de La Malbaie, alors qu'elle tente de sauver la forge Riverin datant de plus de 175 ans. Nous avons plutôt écopé de quelques comptes de taxes et de permis à payer à la Ville. Nous avons surtout dû faire face aux dommages causés à l'édifice par l'inertie et l'abandon de la Ville. Pourrions-nous encore payer tout cela sans appui de la municipalité? Et voilà peut-être un autre bâtiment que le maire pourrait démolir! Il doit en rêver déjà...

J'en appelle au premier ministre Justin Trudeau. Sait-il qu'il s'apprête à tenir un G7 dans une municipalité dont le centre-ville est crevassé et soumis à des démolitions sauvages? Avec cette lettre, plus question de fermer les yeux! Il faut agir sans tarder en faveur du patrimoine de La Malbaie ou alors il vaut mieux en cacher de grands secteurs au regard des dignitaires du G7 et ne regarder que le beau fleuve Saint-Laurent face au manoir Richelieu.

ACTUALITÉS

CHEFFERIE

SUIITE DE LA PAGE 1

néodémocrates — soit la Colombie-Britannique et l'Ontario —, qui à elles seules comptaient les deux tiers des membres du NPD selon les dernières données obtenues par *Le Devoir*.

Le Québec ne comptait que 2000 des quelque 50 000 membres du parti. Mais là aussi, bien que des anciens députés québécois se soient inquiétés qu'un NPD dirigé par un candidat sikh pratiquant comme Jagmeet Singh signe l'arrêt de mort du parti dans la province, celui-ci a néanmoins été le plus populaire des quatre candidats.

Jagmeet Singh arrive le premier en y ayant récolté 27 970\$, loin devant l'unique candidat québécois de la course Guy Caron, qui s'est accumulé 10 255\$, révèlent les données de financement du second trimestre dévoilées lundi par Elections Canada. Tous deux ont toutefois convaincu sensiblement le même nombre de donateurs de leur faire confiance — 97 personnes pour M. Singh, contre 100 pour M. Caron.

Le député de Rimouski ne se décourage pas pour autant, se disant « très heureux » d'avoir dépassé les 100 000\$ de financement depuis le début de sa candidature. « Cela témoigne que notre campagne est en croissance, et ce, malgré un faible taux de notoriété au départ », a argué M. Caron par écrit.

Début juillet, Peter Julian avait jeté l'éponge en citant notamment une collecte de fonds décevante au printemps. Il aura terminé sa courte course avec près de 80 000\$. Alors qu'il menait en Colombie-Britannique au premier trimestre de l'année, où il avait récolté plus de 35 000\$, il y a été délogé par Jagmeet Singh au second trimestre alors que celui-ci a reçu 37 000\$, loin devant Peter Julian, qui y a amassé 14 800\$.

M. Singh surpasse aussi Charlie Angus en Ontario, où ce dernier menait au premier trimestre en y ayant récolté 90 000\$, tandis qu'il a été relégué au second rang des appuis monétaires au second trimestre avec 95 760\$ loin derrière Jagmeet Singh, qui y a amassé 276 450\$.

Les deux prétendants qui trainent de la patte en matière de financement n'ont pas pour autant admis qu'ils craignent que Jagmeet Singh soit déjà irrattrapable. D'une part parce qu'il aurait commencé à récolter des dons de façon occasionnelle dès l'automne, mais que, compte tenu de son entrée tardive dans la course, ceux-ci ont tout été comptabilisés au second trimestre. Ce qui donne l'impression d'une grosse enveloppe en peu de temps.

Niki Ashton et Guy Caron plaident en outre avoir récolté d'importants dons au mois de juil-



Jagmeet Singh arrive le premier en ayant récolté 27 970\$, loin devant l'unique candidat québécois de la course, Guy Caron, qui a amassé 10 255\$.

let — des chiffres qui ne sont pas comptabilisés aux données du second trimestre, rendues publiques lundi. Guy Caron parle d'une « croissance marquée ». Niki Ashton prétendait, la semaine dernière, avoir déjà amassé près de 100 000\$ au cours du mois.

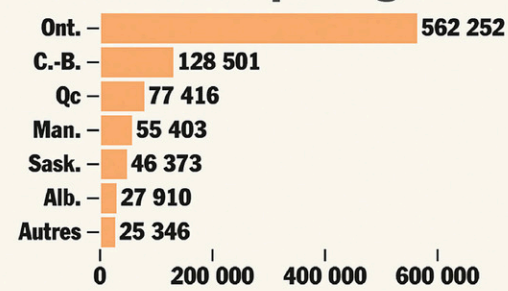
« Ça montre le momentum, qui est croissant », a-t-elle martelé au *Devoir* lundi, en notant par ailleurs que ses donateurs étaient plus modestes, mais tout aussi motivés et prêts à collaborer avec « leur temps et leur appui ». M^{me} Ashton arrive première au financement dans les trois provinces des Prairies.

La dernière étape

Les aspirants chefs sont également en pleine campagne de recrutement de nouveaux membres, lesquels auront jusqu'au 17 août pour rejoindre le NPD et ainsi obtenir le droit de vote pour la course à la chefferie.

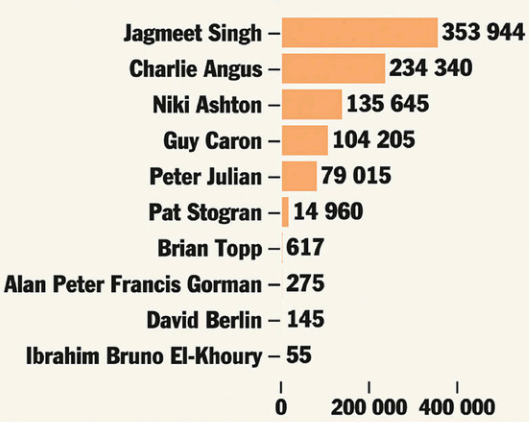
« Les 17 prochains jours sont importants parce que les campagnes doivent signer le plus de membres possible. Ce qui est, à ce moment-ci, encore plus important, à tout le moins pour les deux prochaines semaines, que les données financières », note Karl Bélanger. Il faudra ensuite voir s'il y a un mouvement en faveur de l'un ou l'autre des candidats.

Contributions par région



Source: Élections Canada

Contributions par candidat



Source: Élections Canada

« Une course entre Jagmeet Singh et Charlie Angus semble se confirmer »

Karl Bélanger, un ancien stratège de longue date du Nouveau Parti démocratique

Les néodémocrates voteront par bulletin préférentiel, par la poste ou par vote électronique à compter de la mi-septembre. Les résultats seront dévoilés un tour à la fois, une fois par semaine, à compter du 1^{er} octobre.

Les membres qui voteront sur Internet pourront modifier l'ordre de leur bulletin préférentiel lors de chacun des tours. Le prochain chef sera choisi lorsqu'un des candidats remportera une majorité simple, avec 50% +1 des votes.

Le Devoir

MOREAU

SUIITE DE LA PAGE 1

poigne exercée sur son épouse. Sa fille rue dans les brancards en le défiant. « On appartient à son berceau », nous dira-t-elle.

Lectrice précoce, son enfance entre Vichy et Paris débouche sur une passion pour le théâtre. S'ensuivent des études au Conservatoire, des débuts à la Comédie-Française, grande école de rigueur à laquelle elle tira son chapeau.

Une soixantaine de pièces et plus de 130 films plus tard; tant de visages de Jeanne Moreau se bousculent en nous. Elle en aura fait, du chemin, la starlette de *Touchez pas au grisbi* de Jacques Becker en 1954. Sublime dans les rôles d'errance comme dans *Moderato Cantabile* de Peter Brook d'après Duras (Prix d'interprétation cannois en 1960), *Ascenseur sur l'échafaud* de Louis Malle sous lancinants accents de la trompette de Miles Davis, *La Notte* d'Antonioni bien sûr.

Louis Malle demeura de son propre aveu l'homme de sa vie et son cinéaste d'élection. « Je l'aimais et je l'aime encore », nous confiait-elle par-delà la séparation et la mort de celui qui lui offrit un rôle brûlant dans *Les amants* en guise de cadeau de rupture.

Orson Welles, un ami cher, l'aura dirigée dans *Le procès* d'après Kafka et le *Falstaff* de Shakespeare.

Sa filmographie se révèle si vaste et imposante qu'il ne reste qu'à la survoler. Luis Buñuel rendit l'ubiquité de son profil dans *Le journal d'une femme de chambre* adapté d'Octave Mirbeau. Truffaut glorifia son appétit de vivre dans le triangle amoureux de *Jules et Jim* en 1962. Fatale encore sous la direction de Joseph Losey dans *Eva*, comme dans *La baie des anges* de Jacques Demy. Visage d'énigme à tra-



La jeune Jeanne Moreau, avec Oskar Werner et Henri Serre, dans le film *Jules et Jim* (1962) de François Truffaut

vers *Le pas suspendu* de la cigogne du Grec Theo Angelopoulos, vengeresse dans *La mariée était en noir* de François Truffaut, tant d'autres femmes.... Wim Wenders l'aura fait tourner dans *Jusqu'au bout du monde*, Fassbinder dans *Querelle*, Elia Kazan dans *The Last Tycoon*.

Le Québécois Yves Desgagnés l'a même dirigée en 2005 dans *Roméo et Juliette*. C'est toute la planète cinéma qui porte aujourd'hui son deuil.

Au chant, comment la dissocier de Serge Rezvani (pseudonyme: Cyrus Bassiak), auteur de ses plus belles chansons, du *Tourbillon à J'ai la mémoire qui flanche* en passant par *La vie de cocagne*, *Le blues indolent*, *Où vas-tu Mathilde* et autres merveilleuses rengaines?

Une rebelle

Rencontrer Jeanne Moreau, c'était accepter la percée de son regard d'aigle. Elle préférerait la compagnie des hommes, vous testait, au mieux vous adouba. Ouf!

« Le caractère m'a tout apporté dans la vie », confiait-elle au *De-*

voir en 1996 en prenant la présidence du jury du Festival des films du monde. *Les réalisateurs le voyaient en moi et cherchaient à creuser plus loin. Il n'est pas toujours facile d'être une rebelle, de ne pas se plier aux règles... »*

Actrice déjà mûre, elle évoquait un parcours en dents de scie après ses éclats de jeunesse: « Je suis allée de résurrection en résurrection, mais quand le lit du fleuve se resserre avec l'âge, la quantité d'eau qui y surgit rend son cours encore plus violent. »

Son rôle de beauté déclinante en 1974 dans *Les Valseuses* de Bertrand Blier, entre Gérard Depardieu et Patrick Dewaere, nourrit les hauts cris soulevés par ce film culte à parfum de scandale.

Verte aïeule au corps décrépit en 1992 dans *La vieille dame qui marchait dans la mer* de Laurent Heynemann, qui lui valut le César de la meilleure actrice en 1992, elle demeurerait dans la vraie vie coquette comme une éternelle jeune fille.

La vie de Jeanne Moreau se confond avec la scène cultu-

relle d'une grande partie du XX^e siècle, par sa fréquentation d'écrivains comme Anaïs Nin, Henry Miller, Duras bien sûr, sa grande alter ego entre 1958 et 1973, de comédiens comme Gérard Philippe, d'un lot de grands cinéastes à ses pieds.

C'est toutefois la crainte que la fougueuse interprète inspirait à ses covedettes féminines. Sur le plateau de *Viva Maria* de Louis Malle en 1965, un duel l'avait opposée en coulisses à Brigitte Bardot.

L'ancienne star d'*Et Dieu... créa la femme* rendait pourtant hommage lundi à la beauté, à l'intelligence et la personnalité hors du commun de cette actrice aux mille facettes, qui croisa sa route.

Jamais blasée, curieuse, ardente, Jeanne Moreau demeura en apprentissage de la condition humaine jusqu'à son dernier souffle.

« Entrer dans un film, c'est prendre un train qui ne s'arrête dans aucune gare, nous confiait-elle en 2002. Un être humain, c'est un tel mystère... »

Le Devoir

ONTARIO

SUIITE DE LA PAGE 1

au fonctionnement et au financement », écrit dans un communiqué Carol Jolin, président de l'AFO.

Les rôles du nouveau ministre seront tenus par la ministre Marie-France Lalonde, qui reprendra le budget de cinq millions de dollars de l'Office ainsi que la vingtaine d'employés qui y étaient rattachés pour accomplir ce nouveau mandat.

M^{me} Lalonde refuse de parler d'improvisation. Au contraire, dit-elle, cette annonce montre l'engagement concret du gouvernement ontarien dans la reconnaissance de l'importance des Franco-Ontariens dans la province.

« La création d'un ministère, ça ne se fait pas du jour au lendemain », souligne M^{me} Lalonde. « Ce n'est pas vrai de dire qu'il n'y a pas d'argent. Nous disposons du budget de l'Office, qui permettra entre autres de lancer dès septembre un fonds communautaire pour les organismes franco-ontariens », a-t-elle fait valoir.

Elle confirme cependant qu'il n'y a pas d'augmentation budgétaire prévue, mais qu'une analyse des besoins financiers et des ressources humaines sera effectuée « d'ici le prochain budget ».

Marie-France Lalonde indique que le ministère poursuivra la mission de l'Office pour renforcer les services offerts en français dans les secteurs des soins de santé, des services juridiques et de l'éducation postsecondaire.

D'ailleurs, le prochain dossier dans sa mire est le projet d'université francophone en Ontario. Elle n'a toutefois pas donné plus de détails à ce sujet.

Opération séduction

La timidité de l'annonce du nouveau ministère laisse croire que cette création découle d'une stratégie pour

charmer la communauté franco-ontarienne, estime M. Normand.

« Il ne faut pas se leurrer, nous sommes à un an des élections et l'électorat francophone en Ontario est courtisé par tous les partis », rappelle le chercheur.

Marie-France Lalonde assure que cette décision est loin d'être électoraliste.

« Je ne vais pas commenter les interprétations, a dit la ministre. Moi, je continue dans le chemin où je m'étais engagée, c'est-à-dire reconnaître de façon concrète la place de la communauté franco-ontarienne. »

M^{me} Lalonde estime que la création d'un ministère des Affaires francophone est plutôt la suite logique au statut d'observateur obtenu en novembre 2016 par l'Ontario au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Petite victoire

Un avis partagé par certains organismes, dont le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE). « Je crois que c'est l'évolution naturelle des choses. L'Ontario avait fait un premier pas en devenant observateur à l'OIF, alors aujourd'hui c'est une petite victoire pour la communauté franco-ontarienne, qui offre beaucoup à la province et qui, depuis des années, travaille fermement pour que son apport soit reconnu », commente Pierre Tessier, directeur général du RDEE.

La fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) voit aussi une énorme avancée dans cette annonce. « Nous nous rapprochons d'une province qui nous reconnaît complètement », a écrit sur Twitter le président de la FESFO, Pablo Mhanna.

Le Centre francophone de Toronto, qui vient en aide aux francophones de la grande région torontoise, est même allé jusqu'à parler sur Twitter d'une « nouvelle ère » qui s'ouvre avec cette annonce.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com